

Séance de l'après-midi du 30 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 30 octobre 2008 à 13 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre
742, rue de l'Escale
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	1
M. RENÉ DESBIENS	16
M. GAÉTAN CASSIVY	34
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. YVES THÉRIAULT	45
M. YANN TROUTET	59
M. ILYA KLVANA.....	63
M. DENIS McCREADY	70
M. NICOLAS BOISCLAIR.....	81

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette sixième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Cet après-midi, nous allons poursuivre les questions de la Commission et du public. Je rappelle que la présente audience peut être suivie sur Internet en mode audio, et qu'il y a possibilité de poser des questions par courriel à la Commission; les modalités sont indiquées sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15

Pour commencer, nous allons faire une revue des informations en attente, mais avant d'appeler les ministères, organismes qui peuvent nous donner des éléments de réponses, je demanderais à madame Françoise Trudel, d'Hydro-Québec, si elle pouvait prendre la parole au micro.

20

Oui, monsieur Gagnon, on m'avait indiqué que madame Trudel – oui, OK, très bien. Excusez-moi!

25

PAR Mme FRANÇOISE TRUDEL:

Alors c'est ça, je vous parle aujourd'hui mais au nom de l'organisation régionale de la sécurité civile qui aimerait connaître exactement le nombre de personnes qui, compte tenu de la situation actuelle qui prévaut, c'est-à-dire la coupure de la route 138, donc combien de personnes ont besoin d'un mode de transport pour quitter Havre-Saint-Pierre pour la fin de semaine.

30

Quand on aura cette liste-là, et madame Gélinas, qui est à l'arrière, pourrait prendre les noms, on va référer à la Sécurité civile qui va mettre en place des mesures, des moyens, qui est déjà en train de regarder ce qu'il est possible de faire pour essayer de pallier à la situation.

35

C'est simplement ça le message, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

40

Merci madame Trudel.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

45 Monsieur Germain, si vous permettez, avant de commencer la séance, si vous permettez, il y avait plusieurs points en suspens, donc on a fait nos devoirs hier soir et ce matin. Donc je pourrais faire peut-être une liste des nouveaux documents et réponses qu'on dépose à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Très bien.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

55

Donc tout d'abord, en réponse à des questions sur l'omble de fontaine, on dépose les bibliographies de suivis des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons, de 2003 à 2007.

60

On dépose aussi les bulletins d'information sur le projet de raccordement du complexe de la Romaine au réseau de transport.

Aussi, on dépose les références sur l'étude sur la dynamique hydraulique et sédimentaire du delta actif de la rivière Romaine, suite à la présentation de madame Messier hier soir.

65

Un complément de réponse, aussi, sur l'étude de variantes énergétiques.

On présente aussi le tableau d'avancement des objectifs et résultats du plan global en efficacité énergétique, tiré du rapport sur le développement durable 2007 d'Hydro-Québec.

70

On présente aussi une comparaison des options énergétiques, des options de chauffage, émissions atmosphériques des options de chauffage.

75

On présente aussi les variantes d'optimisation d'échéancier, que vous nous aviez demandées hier.

On présente aussi un complément de réponse concernant une question d'une dame sur le Web, sur notre approche de réfection de centrales pour augmenter les puissances et l'efficacité des centrales.

80

On a aussi un complément sur l'indexation des ententes, une question qui était restée en suspens.

Un commentaire, aussi, concernant l'article dans L'actualité sur le groupe Ouranos, un commentaire de monsieur Gélineau lors de la première soirée d'audience.

85 La liste des rivières du Québec, de l'ensemble des rivières du Québec, d'où vous pourrez extraire les rivières de la Côte-Nord, qui sont classées par bassin versant.

On présente aussi le nombre de lacs sans poisson dans le bassin versant de la Romaine; donc il y aurait environ vingt-neuf mille (29 000) lacs sans poisson, dans le bassin versant. Vingt-neuf mille (29 000) au total, donc on considère que ça va laisser beaucoup de place au garrot d'Islande.

Et puis on dépose aussi un rapport de suivi 2007, le bilan des activités réalisées sur le projet de restauration du saumon de la rivière Betsiamites.

95 Et enfin, suite aux différentes préoccupations du public et interventions qu'on a reçues de la part des gens sur le contenu des ententes, Hydro-Québec, en accord avec la MRC de la Minganie, on dépose cet après-midi le résumé des ententes. Donc un résumé détaillé de l'entente signée, qui pourra être rendu public.

100 Donc ça fait le tour des ajouts qu'on voulait faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

105 Ça marche, je vous remercie.

On regardera aussi, du côté de notre codification, vu que c'est beaucoup de documents, on va essayer pas nécessairement de les déposer sous une cote unique, étant donné la variété, alors on va prendre note, probablement qu'on va les déposer sous des formes différentes, pour que des gens, lorsqu'ils consultent par exemple sur Internet notre documentation, puissent repérer par le titre quel type de document c'est. Parce qu'on en a quoi, une quinzaine environ, de pièces d'information. Ça va.

115 Monsieur Gagnon, avez-vous d'autre chose à ajouter, ça va pour l'instant?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

C'est beau pour l'instant.

120 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Monsieur Gagnon, il y avait une question sur la question du bruit. Est-ce que ça a été regardé.

125 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. En fait, c'est un oubli de ma part.

130

On a effectivement, Louise a préparé une présentation sur le bruit, sur les aspects du vingt-quatre (24) heures, donc c'est une présentation qui dure environ dix (10) minutes. Donc si vous voulez, on peut la présenter.

Et on a aussi celle sur les paysages, suite à la demande de monsieur Boisclair.

PAR LE PRÉSIDENT:

135

Bon, pour ce qui est du bruit, c'était des aspects plutôt techniques, je crois que la présentation est peut-être pas nécessaire, mais le dépôt de l'information pourrait être pertinent.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

140

Oui, on va déposer la présentation.

Et si vous désirez, Louise peut faire un résumé bref de deux-trois (2-3) minutes.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Bien à ce moment-là, pour un bref résumé, madame Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

150

Comme on l'avait indiqué lorsqu'on a abordé cette question-là cette semaine, l'étude a été réalisée conformément à la politique sur le bruit du ministère des Transports, et comme dans ce cas-ci, il s'agit d'une route existante, la prescription du ministère, c'était un seuil de soixante-cinq décibels (65 dB).

155

Ce qu'on a par la suite réalisé, c'est une simulation du bruit en bordure de la 138, qui a été effectuée toujours à l'aide du modèle qui est recommandé par le MTQ, et le tout a été par la suite validé avec une campagne de relevés qui, elle, a été faite en colligeant des relevés sur vingt-quatre (24) heures.

160

Cette mesure-là est reconnue par le ministère comme étant une approximation qui est acceptable pour tenir compte du seuil d'exposition au bruit.

165

L'augmentation qui a été enregistrée, qui est attribuable au trafic, essentiellement au trafic de la 138, sera de deux (2 dB) à quatre décibels (4 dB) dans le pire des cas.

Donc la simulation qu'on a réalisée, c'est toujours en fonction de la pointe de circulation qui est en 2013.

170 On a, pour tenir compte de la question de monsieur qui était davantage ciblée sur la
municipalité de Mingan, dans ce cas-là, les niveaux de bruit passeraient de cinquante (50 dB) à
cinquante-trois décibels (53 dB), toujours en 2013.

175 Et on a considéré, pour les fins des relevés, différentes distances. Donc dans le cas de
Mingan, c'est cinq (5) points qui ont été enregistrés.

180 Et on a donc, compte tenu qu'on est toujours en-deçà du seuil de soixante-cinq décibels
(65 dB), le ministère ne recommande pas de mettre en place des mesures d'atténuation, toujours
selon la politique sur le bruit.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

185 En fait, madame Émond, la question qui nous préoccupait, c'était plutôt par rapport au fait
que les simulations ont été basées sur une période de vingt-quatre (24) heures, et on comprend
que c'est à partir de la méthode du ministère des Transports, basée sur cette méthode de vingt-
quatre (24) heures pour un LEQ de soixante-cinq (65) dBA.

190 Ce qu'on a entendu par contre en audience, c'est qu'au niveau du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de leur côté, ils examinent les niveaux
sonores à partir des critères, je sais pas si c'est des critères, mais des seuils de l'OMS, les
recommandations de l'OMS où là, c'est évalué sur une période de jour et de nuit, sur des LEQ de
seize (16) heures, huit (8) heures, avec des seuils de quarante-cinquante-cinquante-cinq (40-50-
55) dBA.

195 Alors en fait, nous, la question qu'on avait soulevée, c'est: Est-ce que vous êtes en
mesure de fournir des données de jour et de nuit, à partir des simulations qui ont été effectuées.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

200 Notre difficulté pour répondre de façon très explicite à votre question, c'est que les
intrants du MTQ ne sont pas répartis, ne sont pas ventilés en fonction de plage horaire. Et
d'autre part, de notre côté, les volumes additionnels qui sont attribuables au projet le sont pas
non plus.

205 Ce qu'on a par contre dans l'étude qu'on a déposée, on a un enregistrement qui montre la
fluctuation horaire du niveau de bruit, mais on a par contre du mal à pouvoir à nouveau simuler
les ajouts attribuables au projet, puisqu'on n'a pas la situation actuelle et difficilement la situation
projetée.

210 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Madame Paul, de votre côté, comment vous allez analyser l'information.

215 On comprend, du modèle qui nous a été expliqué, de votre côté vous avez des critères avec lesquels vous allez faire votre analyse, est-ce que l'information qui est soumise, les limites du modèle vous permettent de faire une évaluation des impacts à ce niveau-là.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

220 Étant donné qu'on a reçu l'étude, comme vous d'ailleurs, ça fait très, très, très peu longtemps qu'on a l'étude en main, je peux pas vous dire jusqu'à quel point l'étude déposée concorde ou est en accord avec les critères qu'on utilise habituellement.

Ce sera un spécialiste du bruit routier, chez nous, qui regardera cet aspect-là.

225 Mais de toute façon, l'objectif pour nous, et je reviens un peu sur ce qu'un intervenant qui habite à Mingan a mentionné, il y a la simulation mais il y a aussi la réalité. Et quand les simulations sont faites sur une vitesse de cinquante kilomètres à l'heure (50 km/h), alors que la majorité des gens traversent en automobile Mingan à une vitesse très supérieure, il y a donc un effort à faire du côté de la réalité.

230

Et pour le moment, notre position par rapport à cette problématique-là dans les différents villages, c'est de faire des vérifications in situ une fois la phase construction entamée.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

235

Donc vous allez informer la Commission de l'avancement de vos avis, de vos analyses.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

240 Oui. Je pourrais encore vous parler de Noël, mais dès qu'on le saura, on vous informera.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Parfait, merci.

245

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Par contre, il faudrait que je la réexamine, l'étude, effectivement elle est arrivée quelques jours avant l'audience, mais normalement, s'il y a eu des points de mesure, c'est-à-dire à ce moment-là on a la réalité.

255 C'est-à-dire que si, effectivement, comme on le constate régulièrement, les gens vont sensiblement plus vite que les vitesses permises, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, l'échantillonnage de bruit aurait été fait en conditions réelles, c'est-à-dire avec des voitures disons qui vont en moyenne à soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h).

Mais ça, il faudrait le regarder, dans la méthodologie de prise de mesures, qu'est-ce que ça nous dit effectivement.

260

Alors en tout cas, on aura l'occasion de la regarder de plus près. Je vous remercie.

Ça vous va, madame Émond?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

265

Peut-être, ce que je pourrais quand même ajouter, c'est qu'on a, comme je vous mentionnais tout à l'heure, à l'aide des relevés qu'on a effectués, on était quand même en mesure de capter des enregistrements.

270

Donc pour les fins de la discussion, on reconnaît que la nuit, c'est de vingt-deux heures (22 h) à six heures (6 h) le matin, les enregistrements qu'on a captés, toujours à Mingan, en fonction des cinq (5) points, varient entre vingt point un (20,1 dB) et cinquante-neuf point un décibels (59,1 dB), en conditions actuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

275

C'est ça, j'avais entrevu qu'il y avait des mesures réelles, c'est ça. Alors là, on peut avoir les conditions à différents moments de la journée.

280

Mais en tout cas, on va le regarder plus en détail. Je vous remercie.

Maintenant, j'aurais quelques points. Le premier point, je voudrais souligner, comme je l'ai mentionné hier, alors pour paraphraser quelqu'un, alors si la tendance se maintient, la Commission va mettre fin à ces travaux ce soir.

285

Nous allons avoir épuisé l'ensemble de nos questions, il reste quelques petits points techniques mais c'est des précisions, donc ces points-là seront envoyés par écrit aux personnes-ressources ou au promoteur. Ça ne justifie pas des séances d'audience, étant donné que c'est des points vraiment techniques.

290

Alors nous avons, à date, pas reçu d'intérêt particulier de personnes, au pluriel, pour des séances d'audience la semaine prochaine, donc des gens qui auraient besoin d'être ici la semaine prochaine pour poser des questions. Alors on n'a pas eu rien dans ce sens, donc tout indique que nous finirons ce soir cette première partie d'audience publique.

295

Maintenant, il y aurait d'autres informations. Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Gingras, vous avez des compléments d'information à nous donner.

PAR M. DONALD GINGRAS:

300

Oui. Si vous voulez, il y aurait d'abord monsieur Sassi qui pourrait donner certains éléments d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

305

Très bien.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

310

Monsieur le Président, concernant l'article sur le Danemark, je vais donner un peu plus de détails après la pause aujourd'hui, cet après-midi.

Et pour les filières de la géothermie et le solaire, on va probablement déposer un document écrit, là, au début de la semaine prochaine, à la Commission.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

320

Monsieur Gingras, est-ce qu'il y a d'autres points?

PAR M. DONALD GINGRAS:

325

Il y aurait aussi monsieur Poirier, pour certains éléments qui étaient laissés en suspens concernant le caribou forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Poirier.

330

PAR M. DANIEL POIRIER:

335

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. J'aurais quelques points d'information complémentaires concernant le caribou forestier.

Hier, il avait été question du plan de rétablissement. En fait, le plan de rétablissement a effectivement été rédigé par le comité de rétablissement.

340

Ce plan-là est prêt mais cependant, il est pas rendu public pour le moment. C'est le bureau du professionnel en chef qui l'a entre les mains pour mesurer ou calculer son impact sur

la possibilité forestière. Donc c'est une des raisons pour lesquelles il est pas rendu public pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Donc ce serait quand même, on peut pas donner de date mais ce serait dans les prochaines semaines ou, au pire, mois, si j'ai bien compris.

PAR M. DANIEL POIRIER:

350

J'ai aucun échéancier à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Mais on sait que l'analyse est complétée, il est sous analyse par le professionnel en chef.

PAR M. DANIEL POIRIER:

360

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui, lui, voudrait faire certaines validations.

365

PAR M. DANIEL POIRIER:

Exact, c'est en plein ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

370

Très bien, nous prenons note de cet élément.

PAR M. DANIEL POIRIER:

375

C'est l'information que j'ai.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Monsieur Gingras, est-ce qu'il y a d'autres points?

PAR M. DONALD GINGRAS:

Il y avait peut-être au niveau des préoccupations de l'impact du projet de la Romaine sur le caribou forestier, je sais pas si monsieur Poirier a certains autres éléments.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Poirier.

390

PAR M. DANIEL POIRIER:

Oui, effectivement. Il avait été question, hier, d'une demande de votre part à l'effet des préoccupations de la Commission pour le caribou forestier, bien en fait, ce qui nous préoccupe, c'est l'ouverture du territoire et la fragmentation de l'habitat.

395

Mais c'est partiel, comme information qu'on peut avoir à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

On est au niveau des préoccupations, en fonction aussi, j'imagine, des raffinements des connaissances sur les mouvements des caribous, à savoir est-ce qu'il y a des problèmes ou pas, ce qu'on ne sait pas encore.

400

PAR M. DANIEL POIRIER:

On a peu de connaissances, actuellement, là.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est une question, c'est ça, ce qu'on peut en dire, c'est ça, c'est une question à suivre.

410

Parce que sur le territoire, dans des projets, il peut y avoir d'autres types de projets que le projet de la Romaine, il peut y avoir des projets miniers, éventuellement, donc c'est une préoccupation en général.

415

PAR M. DANIEL POIRIER:

Exact. C'est pas ciblé à ce projet-là, c'est très général comme préoccupation.

420

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Alors monsieur Gingras, avez-vous d'autres points?

425

PAR M. DONALD GINGRAS:

Ça compléterait.

430

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

435

Du côté de la MRC, madame De Grandpré, vous aviez un complément d'information à nous communiquer.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

440

Bonjour. En fait, c'est la question que vous m'avez posée hier, on m'a reprécisé la question en me disant, ce que vous cherchiez, c'était le pouvoir habilitant de la MRC en cette matière.

445

En fait, je répète peut-être un petit bout, on disait hier que les décisions du conseil se font par résolution ou par règlement en assemblée publique, c'est la norme.

450

La confidentialité d'un document se traduit plus par la possibilité d'obtenir le document. Et c'est bien par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Bien que la loi favorise qu'il y ait accès aux documents, il y a dans la loi des dispositions qui permettent de restreindre l'accès.

455

Et dans ce cas-ci, comme notre partenaire nous demande de garder l'entente confidentielle, parce qu'il y a des éléments commerciaux qui lui semblent importants à conserver, la loi nous permet de faire ces restrictions-là.

La Commission d'accès à l'information a d'ailleurs déjà statué que même d'écrire une clause de confidentialité, dans le respect de la loi, était possible pour les MRC.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

465

L'article de la loi, l'avez-vous sous la main?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

470 Oui. Bien dans le fond, on pourrait prendre deux (2) articles de la loi, le premier, l'article 48, en fait, qui dirait, qui renvoie à Hydro-Québec en disant, c'est l'organisme qui demande la confidentialité. Nous sommes deux (2) organismes publics, dans ce cas-là.

Et l'article 23, qui porte plus particulièrement sur le secret industriel d'un tiers, de façon spécifique.

475 Et puis vous pourriez rapporter à l'article 22 qui explique, c'est écrit "Secret industriel", mais ça porte aussi sur le secret commercial et aussi sur le fait qu'ils étaient en négociation.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Très bien, je vous remercie.

Du côté de la municipalité, je sais pas, j'ai cru voir monsieur le maire passer tout à l'heure, il y avait une question qui portait sur, quelles sont les possibilités d'utilisation de ce qu'on appelait, dans le cadre de l'entente, du fonds des travaux correcteurs.

485 Bonjour monsieur Cormier.

PAR M. PIERRE CORMIER:

490 Bonjour messieurs les Commissaires, bonjour monsieur le Président.

Effectivement, on a une entente sur la question des travaux correcteurs avec Hydro-Québec. Il faut comprendre que tout cela est rattaché à la réalisation du projet.

495 Donc nous autres, au niveau des travaux correcteurs, au niveau de la municipalité, on a des travaux de prévus pour de l'ordre de seize millions de dollars (16 M\$) de prévus, au niveau des infrastructures et différentes choses.

500 Qui font en sorte qu'un projet comme celui-là, qui a un impact majeur, compte tenu que la localité de Havre-Saint-Pierre est la localité la plus proche, donc les impacts vont se faire sentir chez nous.

505 Donc l'entente qu'on a avec Hydro-Québec, c'est une entente de quinze millions (15 M\$) qui touche l'ensemble de la MRC de la Minganie, dont Havre-Saint-Pierre a douze millions (12 M\$) qui lui appartient dans cette enveloppe-là.

Et puis il va être dépensé selon l'orientation municipale.

510 À l'heure actuelle, au moment où on se parle, je peux vous dire qu'on a déjà des engagements de faits pour l'ordre de trois point cinq millions (3,5 M\$). On a des travaux qui sont commencés depuis la semaine dernière, il y en a d'autres qui vont commencer la semaine prochaine.

515 Si vous voulez un étalement sur certains projets, je peux vous en énumérer, ou si ça, ça satisfait à votre réponse.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

520 Monsieur Cormier, nous avons reçu une question d'un participant par courriel, la question concerne l'eau potable. Alors je vous indique la préoccupation de cette participante, on dit:

525 "La municipalité de Havre-Saint-Pierre connaît depuis plusieurs années des problèmes d'approvisionnement en eau potable en cours d'été, ce qui oblige à demander aux citoyens de réduire leur consommation d'eau."

Alors la dame s'inquiète, elle dit:

530 "La situation risque d'empirer considérant qu'Hydro-Québec prévoit qu'entre 2009 et 2014, de cinquante-neuf (59) à quatre-vingt-dix-neuf (99) travailleurs, peut-être accompagnés de leur famille, qui s'installeraient dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre."

Alors j'imagine qu'elle s'interroge s'il y a des travaux correcteurs qui feraient en sorte que ces problèmes-là seraient, disons...

535 **PAR M. PIERRE CORMIER:**

À l'heure actuelle, justement, on a une étude hydrogéologique qui a été faite. On a aussi une recherche qui a été faite en alimentation d'eau.

540 Alors on est au courant, à l'heure actuelle, qu'on a trois (3) puits qu'on peut faire, qu'il y a un gros débit, un bon débit, qui va faire en sorte d'assurer la demande qui va être là, il y a aucun problème.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

545 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Alors nous vous remercions, monsieur Cormier.

Du côté de Pêches et Océans, on m'informe que vous auriez un complément d'information sur le pétoncle.

555 **PAR M. ALAIN KEMP:**

Oui, c'est ça, monsieur le Président, concernant les teneurs en cadmium dans le pétoncle.

560 Si on peut faire l'historique de la situation, c'est qu'en 2001, il y a une entreprise qui a voulu exporter en Europe des pétoncles entiers, il s'est fait refuser de pouvoir exporter parce que la concentration de cadmium dépassait les normes européennes qui étaient, à l'époque, de deux milligrammes (2 mg) de cadmium par kilogramme de poids humide.

565 Suite à ça, cette entreprise-là s'est tournée vers Pêches et Océans pour savoir quelle était la situation. Donc Pêches et Océans a entrepris une campagne d'échantillonnage qui s'est étalée de 2002 à 2004, on a échantillonné des pétoncles mais aussi des sédiments de l'eau de la mer et aussi de l'eau des rivières. Ça s'est étendu, grosso modo, entre Sept-Îles jusqu'à Blanc-Sablon.

570 Les résultats ont démontré que les concentrations effectivement du pétoncle entier dépassaient de beaucoup les deux kilogrammes (2 kg) et que c'était assez uniforme tout le long de la côte.

575 Ce qui a aussi été démontré, c'est que ce cadmium-là était d'origine naturelle et provenait probablement des rivières, les apports d'eau douce par les rivières.

580 Par contre, ce qu'il faut comprendre avec le cadmium dans le pétoncle, les chercheurs ont regardé où se situait le cadmium dans le pétoncle, ça fait qu'ils ont regardé dans le muscle, les gonades, les patopancréas et les autres tissus, et il appert que ce qu'on mange, ce que la plupart des gens mangent, le muscle, lui est très en-deçà des normes, ça varie autour de, j'ai des chiffres ici mais je pense que c'est quelque chose comme de point vingt-cinq (0,25 mg) à point quatre milligramme (0,4 mg). Donc il y a aucun problème.

585 Ça fait qu'il y a jamais eu de problème d'exportation du muscle, au Canada et aux États-Unis. C'était vraiment le pétoncle entier vers l'Europe.

590 Ce qu'on me dit, c'était un test qui avait été fait à l'époque par une entreprise, il semblerait, il y a pas de confirmation mais je crois que ça a été abandonné ou ça a pas été plus loin. Donc c'est ça.

Par contre, là, on pourrait se poser la question, le fait d'harnacher une rivière, est-ce que cela peut changer les choses, là c'est pas nécessairement Pêches et Océans qui a la

595 compétence pour faire la géochimie du cadmium suite à l'enneigement des terres, de la création des réservoirs.

Par contre, ce qu'il faut voir, c'est que la rivière Romaine, de façon naturelle, la quantité de cadmium, c'est très variable d'une rivière à l'autre, et je dirais que ça se situe à peu près au milieu du "range". C'est ça.

600 OK, oui, l'autre chose, c'est qu'il faut savoir que le cadmium, en eau douce, est surtout associé à la matière particulaire, c'est pas du cadmium dissous.

605 Peut-être, une des hypothèses qui est avancée, c'est que dans ce cas-là, les réservoirs vont peut-être servir de trappe à sédiments et finalement, la quantité de cadmium charriée par la rivière Romaine pourrait être diminuée.

610 Par contre, le fait d'envoyer, il y a beaucoup de matière végétale qui va être relarguée, ça, ça va peut-être augmenter – là, on tombe, il faudrait demander peut-être à Ressources naturelles Canada, pour avoir une expertise.

On avait aussi une autre question, à savoir la biomasse de pétoncle dans le chenal de Mingan. J'ai pas encore le chiffre.

615 Ce qu'on me dit, c'est qu'il y a certainement des évaluations de la biomasse totale du pétoncle pour tout ce qui est le secteur commercial. Par contre, de ce que je comprends, c'est peu probable qu'on ait une biomasse spécifique pour le chenal de Mingan.

620 Là, je suis encore en attente, les gens fouillent s'ils pourraient arriver à avoir un estimé précis. Ça, je pourrais revenir plus tard. Mais il semblerait qu'on n'aurait pas...

625 Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que Pêches et Océans a plusieurs autres indicateurs pour suivre les stocks, les rendements de pêche, les prises par unité d'effort. Donc la biomasse, c'est un élément.

C'est bien?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

630 Oui, si je résume, vous dites que les pêcheurs n'ont pas à se préoccuper, éventuellement, de l'effet de l'harnachement de la Romaine sur le cadmium dans le pétoncle, ils n'ont pas à se préoccuper de ça à court ou moyen terme, il y a pas de lien direct, c'est ça?

PAR M. ALAIN KEMP:

635 C'est ce que je comprends.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Merci.

640

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Ça fait le tour des éléments d'information que j'avais.

645

Est-ce qu'il y a d'autres ministères, ça va, madame Paul?

Donc ça veut dire que nous pouvons aller au registre.

650

RENÉ DESBIENS

PAR LE PRÉSIDENT:

655

Je vais appeler monsieur Gaétan Cormier.

Monsieur Daniel Scherrer.

660

Monsieur Mario Picard. Alors bien entendu, je conserve les noms de ces personnes pour ce soir.

Monsieur René Desbiens. Bonjour monsieur.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

665

Bonjour monsieur le Président. Je peux tu revenir sur les quelques questions que j'ai posées au début?

670

La première, c'était si nous allons conserver le droit, en tant que pêcheurs sportifs, de continuer à pratiquer notre sport sur la rivière Romaine, maintenant et dans le futur.

675

Parce que moi, ça fait trente (30) ans que je pêche au saumon sur la rivière Romaine, et puis comme vous le savez, elle a été "déclubée", c'était propriétaire d'une compagnie américaine et puis le gouvernement du Québec a remis aux Québécois, et l'accès est libre depuis ce temps-là, sur la rivière Romaine, pour pratiquer le sport de la pêche à la mouche.

Et puis j'ai contribué de mon mieux avec les différents ministères pour enregistrer mes saumons et puis participer aux études d'Hydro-Québec pour la ressource saumon.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va commencer avec Hydro-Québec. Monsieur Gagnon.

685 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Dans le projet tel qu'on a présenté dans l'étude d'impact, on considère qu'avec le programme de restauration et mise en valeur du saumon qu'on va appliquer, en collaboration, bon, avec les Innus et les organismes locaux, on considère que la ressource pourrait augmenter dans le futur, et ce qui pourrait favoriser la poursuite de la pêche en rivière.

690

PAR LE PRÉSIDENT:

Si j'ai bien compris, monsieur Desbiens demande s'il va pouvoir...

695 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

Tout de suite, comme cette année, en 2009, est-ce que je vais pouvoir pêcher le saumon sur la rivière Romaine de façon légale et normale.

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'exemple, parce que là j'étais en train de réfléchir, parce qu'on avait un point, entre autres par exemple pendant la période de remplissage par exemple de certains des réservoirs, surtout Romaine-2, beaucoup moins d'eau arrive.

705

Par exemple, de quelle façon ça peut perturber la pêche. Donc 2009, mais aussi pendant la construction.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

710

La dernière année sauvage que le saumon va remonter dans la rivière, quand est-ce, le premier coup qu'ils vont couper l'eau. La dernière année, là.

715 Si j'ai trois (3) ans encore de pêche de saumon sauvage à faire, je vas tu pouvoir la pratiquer encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

720 C'est ça. Donc monsieur Gagnon, pour l'utilisation donc dans les prochaines années et à long terme, pour pouvoir pêcher le saumon, est-ce qu'il y aura des contraintes.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

C'est tu le ministère qui décide si on pêche au saumon ou bien si c'est Hydro-Québec.

725

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai pas compris, c'est parce qu'on discutait ici.

730

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Je demande si c'est le gouvernement du Québec, le ministère de la Faune et des Parcs qui fait la loi sur le saumon sur la rivière Romaine, ou si c'est Hydro-Québec.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, c'est ça, on avait un papier en disant que le MRNF voulait intervenir, donc on pourrait passer la question au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

740

PAR M. DONALD GINGRAS:

Sur l'aspect réglementation, monsieur François Bernard va donner de l'information.

745

PAR M. FRANÇOIS BERNARD:

Bonjour. À ce moment-ci, il y a aucune indication qui nous permet de croire que la réglementation sur la pêche sportive sur la rivière Romaine va être changée.

750

Évidemment pendant la construction, il pourrait y avoir peut-être des contraintes, comme vous l'avez mentionné, au niveau des débits, une variation de débits.

755

En fait, on a posé des questions au promoteur au niveau de la sécurité des pêcheurs qui pourrait être influencée par les variations de débit, la pêche en embarcation aussi sur la rivière, peut-être qu'ils pourront nous apporter quelques précisions là-dessus.

760

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Donc je retiens ces deux (2) éléments.

765

Monsieur Gagnon, en période de remplissage, est-ce qu'il va y avoir des moments critiques qui vont faire en sorte que la pêche au saumon serait entravée ou interdite dans la rivière Romaine.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

770

Michel Bérubé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

775

Oui monsieur le Président, il y a effectivement deux (2) aspects, l'aspect remplissage et effectivement en exploitation, il y a des effets sur la pêche dans les deux (2) cas. Alors je pourrais, pour faire le tour de la situation, expliquer les deux (2).

780

La question du remplissage, il y a un impact temporaire, effectivement, qui a été expliqué dès le début d'ailleurs, dans le discours d'ouverture de mon collègue, sur la phase 2 du remplissage de Romaine-2 où il y aura, disons dépendant des années, mais pour une moyenne, en unité hydrologique, vingt-quatre (24) jours où il y aura effectivement très peu de débit dans la rivière.

785

La mesure qui a été expliquée dans l'étude d'impact concernant cet aspect-là, c'est que le saumon, effectivement, pendant cette période-là, serait plus vulnérable à la pêche et qu'il y aura une sensibilisation, évidemment, des autorités à ce sujet-là, est-ce qu'il devra y avoir, l'année du remplissage, des mesures particulières de sensibilisation par rapport à la pêche au saumon puisqu'évidemment, ayant moins d'eau, les saumons étant plus concentrés dans certaines fosses, probablement plus vulnérables à la pêche.

790

Donc il y a une sensibilisation, mais en principe, les quotas ou les permis resteraient les mêmes. Donc pour ce qui est des pêcheurs, normalement ils devraient respecter leur quota quand même.

795

Mais il reste que du côté du gouvernement, ils ont été avisés de cette situation-là, qui est une situation particulière.

800

En ce qui concerne l'exploitation, ce qui est mentionné dans l'étude, c'est qu'étant donné que le saumon aura un comportement migratoire un petit peu différent, en ce sens qu'il devrait pouvoir être capable de monter plus rapidement la rivière au printemps et devrait être capable de franchir certains obstacles un peu plus facilement, à ce moment-là, le temps de résidence dans les fosses, disons que c'est les mêmes fosses qui devraient être bonnes, sauf que les périodes, les temps de résidence dans ces fosses-là vont changer et donc, il va falloir que les pêcheurs s'adaptent à ces succès de pêche là différents dans les fosses qu'aux conditions actuelles, tout simplement parce que le saumon va pas bouger de la même façon, il risque de changer sa période, compte tenu que les débits seront pas les mêmes.

805

Donc il y aura une adaptation des pêcheurs en ce qui concerne la facilité à trouver des meilleurs endroits pour le saumon et la pêche, compte tenu que, tout pêcheur de saumon sait très bien ça, les conditions de pêche changent avec les conditions de débit, et on ne pêche pas de la même façon dépendamment des débits.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

815

Si j'ai compris, ce serait dans la phase 2 du remplissage de Romaine-2, ce qui équivaldrait à une saison de pêche.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

820

Ça équivaut pas à une saison complète, une partie d'été, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est ça, la remontée.

825

Mais ce serait sur une saison, peut-être pas une saison complète mais une année seulement. Tandis que dans la première phase, il y aurait pas les mêmes contraintes, dans la première phase de remplissage.

830

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Ce qu'on vise, c'est à maintenir quand même des débits suffisants, des débits réservés suffisants pour le saumon. On essaie de se rapprocher des débits d'exploitation.

835

Alors les débits sont quand même un petit peu plus faibles en période de remplissage, ce qu'on peut passer. La première phase, par contre, on réussit à passer, je pense qu'on était en remplissage à cent quarante mètres cubes-seconde (140 m³/s), pendant la première phase.

840

Donc évidemment, ça dépend, si on est en année de faible hydraulicité, le remplissage prend plus de temps. Alors quand on dit, combien de temps, là ça va s'allonger et ça va s'appliquer à différentes phases. Donc voilà, ça peut varier.

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Très bien.

L'autre aspect qui a été mentionné, on a fait allusion à des canoteurs, hier d'ailleurs, je pense que c'est monsieur Gagnon qui parlait qu'une centrale, ou je sais plus qui, parlait qu'une

850 centrale, une turbine, ça peut se redémarrer rapidement, ça veut dire des fluctuations de débit assez rapides.

Par exemple quelqu'un qui est dans la rivière, les turbines marchent moins en haut, et on en démarre une autre, donc le débit augmente rapidement, est-ce qu'il y a des mesures de sécurité spécifiques qui sont prises pour assurer la sécurité des pêcheurs.

855

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Là-dessus, je pense que je vais céder la parole à mon collègue.

860

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Louise Émond.

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Émond.

870

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Monsieur le Président, aux abords des ouvrages, il y a des estacades qui sont mises en place et il y a aussi une signalisation qui est mise en place, on pense principalement en aval, dans le cas où il y a des manœuvres qui doivent être faites.

875

Donc tout ça est couplé avec un système de sirène, et les gens sont aussi, je pense, aux aguets avec la signalisation et les estacades qui sont suffisamment en évidence, aussi, pour offrir des conditions de pratique de la navigation qui soient sécuritaires.

880

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Monsieur le Président, Catherine pourrait aussi ajouter un complément d'information sur la hauteur des fluctuations de niveau lors d'arrêt ou de démarrage de groupe.

885

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, madame Brouillard.

890

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Il y a un tableau qui va apparaître, qui va montrer que la variation de niveau d'eau passe de un mètre (1 m), directement à l'aval de la centrale, mais au fur et à mesure qu'on se déplace vers la rivière, vers l'embouchure, même que rendu au PK 16, il y a presque plus d'effet, là.

On voit que la variation de niveau passe de un mètre (1 m), au PK 16, on est rendu à point huit (0,8 m), et puis à l'embouchure, point sept (0,7 m).

895 Et c'est un étalement qui diminue vers l'embouchure, mais en plus, c'est un étalement dans le temps. Alors c'est sûr que directement en aval de la centrale, ça peut prendre peut-être trois (3) heures avant qu'on voie cette variation de niveau, mais rendu à l'embouchure, on parle de trente et une (31) heures.

900 Alors quelqu'un qui pêche dans le coin du PK 26, vingt-deux (22) heures, il a le temps de voir la montée du niveau d'eau, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Ce serait suffisamment en douceur, très bien.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

910 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

915 Je vous remercie. C'était une question d'une citoyenne de Havre-Saint-Pierre, en rapport avec les variations de débit.

Alors c'est bon, que ce soit pour la pêche ou le canotage.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

920 C'est bon pour les embarcations, oui. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

925 Je vous remercie.

Monsieur Desbiens.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

930 Aussi, je veux savoir s'il va y avoir des coûts supplémentaires qui vont nous être chargés pour pratiquer notre sport, aussi, sur la rivière Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Toujours la pêche au saumon?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

940 La pêche au saumon.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

945 **PAR M. FRANÇOIS BERNARD:**

950 De notre côté, le statut de la rivière est à accès libre en ce moment, et puis encore une fois, il y a pas de raison que ce statut-là change, compte tenu de la façon dont la pêche est pratiquée sur la rivière et du volume de pêcheurs aussi, c'est pas une rivière où est-ce qu'il y a une pression très grande.

955 Pour le bénéfice de votre Commission, je pourrai déposer l'historique, à moins que vous ayez déjà ces informations-là, l'historique des captures de saumon sur la rivière Romaine. Vous pourrez voir que la population, à notre point de vue, est en diminution assez importante, on est passé de cent vingt-six (126) captures, en 1990, enregistrées, à huit (8) l'an dernier, en 2007.

960 Et cette année, il y en aurait entre quarante (40) et cinquante (50), il y a eu une bonne amélioration cette année dans la plupart de nos rivières. On n'a pas fini de compiler ces chiffres-là, donc c'est pour ça que je vous donne une approximation. Je vais déposer ce document.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien, je vous remercie.

965 Monsieur Desbiens.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

970 Avez-vous compté tous les saumons qui ont été pris dans la rivière Romaine?

PAR M. FRANÇOIS BERNARD:

 Non, ce sont seulement les captures qui sont enregistrées.

975 Effectivement, comme il y a pas de structure de gestion, soit une zec, une pourvoirie ou
une réserve faunique sur la rivière, l'enregistrement, bien qu'il soit obligatoire au niveau
réglementaire, n'est pas réalisé de façon complète par tous les pêcheurs qui capturent des
poissons, qui doivent les enregistrer auprès du bureau de la protection de la faune de Havre-
Saint-Pierre.

980 Donc c'est sûr que ces données-là demeurent partielles, mais je crois qu'il y a assez
bonne participation des pêcheurs à cet effet.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

985 Est-ce que c'est tous des saumons, je comprends aussi, de toutes les nationalités,
mettons les filets, pour pas dire le mot, en tout cas filets.

PAR M. FRANÇOIS BERNARD:

990 Oui, il y a effectivement de la pêche d'alimentation qui se fait par les Innus. On n'a pas
de déclaration de ces captures.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Avez-vous une idée, au total, ça pourrait représenter, selon le potentiel de la rivière, ce
serait quoi qui se pêcherait dans la rivière, au total, d'après vous.

PAR M. FRANÇOIS BERNARD:

1000 En incluant les captures d'alimentation? C'est impossible de...

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Oui, c'est quoi le potentiel, d'après vous.

PAR M. FRANÇOIS BERNARD:

1010 Le potentiel de la rivière, en termes de population, compte tenu des habitats accessibles
et de la qualité de ces habitats-là qui n'est pas très grande dans la branche principale, il y a la
rivière Puyjalon qui possède de bien meilleurs habitats mais qui demeure un tributaire de taille
relativement réduite, les évaluations qu'on avait faites à l'époque, ce que j'ai de mémoire, c'est
environ quatre (400) à cinq cents (500) saumons en montaison, total, comme le potentiel de la
rivière.

1015 Évidemment, ça demeure une évaluation, donc ça pourrait être plus, ça pourrait être
moins.

1020

Il faut bien comprendre que la rivière Romaine est accessible seulement sur une cinquantaine de kilomètres, et qu'on est en présence d'un estuaire, c'est un peu comme si je comparais avec la rivière Moisie ou la Natashquan, qui sont des rivières de taille comparables à la rivière Romaine, mais qui sont accessibles au saumon sur tout leur cours.

1025

Et comme les habitats sont de meilleure qualité en amont de la rivière, ici on est confronté à une problématique où est-ce que le saumon, bien qu'il colonise tout ce qu'il peut, c'est un poisson qui demeure opportuniste comme la plupart des espèces, donc dans la rivière Romaine, le potentiel pour augmenter cette population-là ou pour maintenir des niveaux relativement élevés, en autant que les taux de survie en mer sont bons, ce potentiel-là demeure limité.

1030

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

1035

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Monsieur Gagnon, c'est une question de précision, je sais pas si vous pouvez vérifier ou clarifier un peu l'information que nous avons.

1040

Dans les réponses, par rapport au remplissage de Romaine-2, par rapport au débit d'eau, dans les réponses aux questions du ministère du Développement durable, le premier volume, à la page 48, on indique que pour les phases 1 et 3 du remplissage, que le débit minimal serait de cent quarante mètres cubes-seconde (140 m³/s).

1045

Et ce qu'on a pu comprendre dans les réponses qui avaient été faites au fédéral, dans le premier volume, à la page 167, que le débit serait de soixante-dix mètres cubes-seconde (70 m³/s), au PK 52,5.

1050

Est-ce qu'il serait possible pour vous de vérifier et peut-être nous revenir tantôt avec une vérification, pour voir quels sont les chiffres, s'il y a des raisons qui justifient ces différences, ou s'il y a eu un ajustement qu'on doit apporter, qu'on doit comprendre.

1055

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Donc vous dites, le volume 1 des réponses fournies au ministère du Développement durable, page 48. Et page 67?

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

167, excusez-moi, du premier volume, les réponses au fédéral. Donc je pense que c'est la cote 82.1, selon la codification de l'Agence fédérale.

1060

PAR M. BENOÎT GAGNON:

On va regarder ça et on va vous revenir avec une clarification.

1065

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Je vous remercie.

1070

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Desbiens.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1075

Ça, c'était pour ma première question.

Et la deuxième question, c'est rapport à l'éperlan arc-en-ciel et puis à la rivière Aisley. C'est encore une question pour le niveau d'eau de la rivière Aisley, et ça se rapporte directement au saumon.

1080

C'est que quand la rivière Aisley coule plus, il y a cinq (5) fosses à saumon en bas de la rivière qui sont complètement "scrapes", qui sont plus bonnes. C'est la moitié des fosses de la rivière.

1085

Et puis madame a dit que ça coulera plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors votre crainte, c'est que la rivière, le fameux affluent que nous discutons hier...

1090

PAR M. RENÉ DESBIENS:

C'est mon barème; moi, la rivière Aisley, c'est ma mesure. Si la rivière Aisley coule encore, c'est bon pour les fosses à la mer, où c'est qu'on pratique notre sport à la mouche.

1095

Mais quand cette rivière-là coule pas, le niveau d'eau est trop bas et il y a plusieurs, il y a quelques fosses qui restent qui sont bonnes à pêcher, trois (3) ou quatre (4). Les autres fosses sont plus bonnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Alors est-ce qu'il y aurait des changements qui sont anticipés sur ce bras, et est-ce que ça pourrait conduire à un assèchement plus fréquent de fosses à saumon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1105

Michel Bérubé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1110

Oui, monsieur le Président. C'est la situation que j'expliquais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'effectivement, la présence ou l'attrait des fosses, si vous voulez, pour les saumons dépend des débits, et comme il est mentionné dans l'étude d'impact, effectivement, comme le régime de débit va varier, le temps si vous voulez des saumons dans chacune des fosses sera plus le même qu'actuellement.

1115

Et donc, effectivement, les pêcheurs ont souvent des indices du genre de celui que monsieur vient de nous donner, c'est-à-dire qu'ils se comparent, par exemple dans ce cas-là, au débit de la rivière Aisley; quand dans la rivière Aisley, le niveau est là, bien effectivement, dans telle, telle fosse, c'est bon, quand il est plus bas, c'est moins bon.

1120

Effectivement, ce genre de connaissance là permet effectivement de déterminer si, effectivement, une fosse va rester bonne.

1125

Et les habitudes du saumon, de montaison, vont changer et, effectivement, les pêcheurs auront probablement à se déplacer ou ne pas pêcher exactement dans les mêmes périodes aux mêmes fosses, pendant le même temps.

1130

Et il faut s'attendre à ce que ça change, et c'est expliqué. Et il y aura une période d'adaptation des pêcheurs, évidemment.

1135

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va, monsieur Desbiens?

1135

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Oui merci.

1140

Et l'autre, c'était, pour ma question numéro 3, pour la génétique du saumon, monsieur disait que c'était pas leur avis que les saumons de la rivière Romaine sont plus gros qu'ailleurs.

1145 Je tiens mes informations du livre des poissons du Québec par l'abbé Provencher fait en 1898, que c'était la première étude sérieuse sur le saumon qui a été faite, à la grandeur de la côte. Il dit que la rivière Moutache, située à dix (10) milles à l'est de la rivière Mingan, est reconnue pour la grosseur de ses saumons.

Dix (10) milles à l'est de la rivière Mingan, la rivière Moutache, ça se trouve à être la rivière Romaine.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Du côté du MNRF, avez-vous un commentaire à ce sujet.

1155

PAR M. FRANÇOIS BERNARD:

Oui, j'ai les poids moyens ici pour toute la séquence depuis 1964, qui ont été enregistrés pour la rivière Romaine.

1160

Et monsieur a partiellement raison, évidemment qu'il y a d'autres rivières sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec où est-ce qu'il y a des très gros saumons, mais la rivière Romaine est une de ces rivières.

1165

Pour l'année 2007, le poids moyen des grands saumons, les saumons de deux (2) années en mer ou plus, est de sept point deux kilos (7,2 kg), ce qui est élevé. En général, on a un poids moyen qui se tient autour de quatre-cinq kilos (4 kg-5 kg), pour la plupart de nos rivières.

1170

Par contre, si on parle de rivières comme la Laval, la Moisie, la Restigouche en Gaspésie, pour ne prendre que celles-là, les poids moyens des captures vont se comparer.

1175 Qu'est-ce qui cause cet élément-là, c'est la présence de saumon de plusieurs fraies, qui reviennent frayer pour une deuxième, troisième ou quatrième fois, dans certains cas, par opposition à des saumons de première fraie, qui sont nécessairement d'un (1) an en mer ou de deux (2) ans en mer seulement.

1180 Donc c'est la proportion de ces poissons-là dans la population et ça, c'est relié en partie à la génétique. Si la génétique est affectée, c'est sûr qu'il pourrait y avoir effectivement une diminution du poids moyen, il pourrait aussi y avoir une augmentation du poids moyen, selon l'effet des modifications.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Très bien, je vous remercie.

Ça vous va, monsieur Desbiens?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1190

Monsieur Germain, mon collègue aimerait ajouter un complément si vous permettez.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1195

Monsieur le Président, en ce qui concerne effectivement la précarité des stocks, et effectivement l'expert du MNRF en a parlé, et la question de la génétique, c'est justement un des aspects importants du programme de restauration du saumon, du programme de mise en valeur que l'on veut proposer.

1200

Parce qu'effectivement, dans une population qui est vraiment en déclin important, comme c'est le cas de la Romaine, il y a, ce dont parlait d'ailleurs Pierre-Michel Fontaine hier, dans les premières actions qu'on poserait pour le programme de restauration, c'est la caractérisation génétique et le choix de géniteurs qui maintiendraient le pôle génétique nécessaire à la reconstruction si vous voulez de la population.

1205

Alors pour préserver l'aspect génétique de la Romaine, le programme de restauration jouerait un rôle important, puisque cette population-là est effectivement en déclin. Il y a à peu près, pour l'ensemble des saumons qui montent le bassin Puyjalon- Romaine, il y a à peu près soixante pour cent (60 %) qui va dans la Puyjalon, quarante pour cent (40 %) dans la Romaine, donc on peut s'imaginer qu'il resterait vraiment très peu d'individus.

1210

Et évidemment, la réponse qu'on donnait hier, par rapport à la grosseur du saumon, est non pas qu'il n'y a pas de gros saumons dans la Romaine, mais que ce n'était pas les plus gros saumons en Amérique du Nord. Simplement, on reconnaît qu'il y a des gros saumons. Merci.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1220

Monsieur Desbiens, ça vous va?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Oui.

1225

1230 Et puis là, je vas passer à ma question principale. Étant donné que le bassin de la rivière Romaine n'est pas dans une CAAF, je demande à la société d'État, s'il y a des feux de forêt qui sont causés par leurs employés ou par les contracteurs de la société d'État, s'il va éteindre les feux de forêt, s'ils ne sont pas à l'intérieur de la CAAF, s'ils menacent pas leurs installations ou leurs lignes, ou s'ils vont laisser brûler les feux de forêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Les feux de forêt sur les installations hydroélectriques?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1240 Sur tout le bassin de la rivière Romaine qui n'est pas dans une CAAF. Une CAAF, c'est...

PAR LE PRÉSIDENT:

Une aire d'exploitation.

1245 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

Oui. Et je veux savoir s'ils vont éteindre tous les feux de forêt qui vont être causés par eux ou par les contracteurs, durant les travaux et après les travaux.

1250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons commencer avec monsieur Gagnon. Donc la gestion des risques d'incendie pendant la construction.

1255 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1260 Oui. Hydro-Québec, sur ses chantiers, élabore, pour tous nos chantiers, un programme de mesures de sécurité qui inclut un service d'incendie et une sensibilisation aux employés et à tous les entrepreneurs sur les risques potentiels d'incendie qu'il peut y avoir en période estivale, quand c'est sec.

1265 On a des mesures importantes, dans notre plan, qui en cas de déclenchement d'incendie, pour protéger nos installations et aussi des mesures pour alerter les autorités, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, entre autres, qui sont responsables de la protection de la forêt.

Concernant si les règles de la SOPFEU s'appliquent sur le territoire, je suis pas en mesure de répondre à cette question.

1270 Mais je veux vous rassurer qu'Hydro-Québec prend toutes les mesures qui s'imposent sur ses chantiers, pour contrôler les risques d'incendie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Merci.

Monsieur Gingras, du ministère des Ressources naturelles, comment ça fonctionne dans le secteur de la Romaine, la gestion pour les risques d'incendie.

PAR M. DONALD GINGRAS:

1280 Chez nous, c'est la SOPFEU, la Société de protection contre les feux en forêt qui intervient, et ce qui est protégé par la SOPFEU, c'est ce qu'on appelle la partie au sud de la limite commerciale des forêts.

1285 Pour ce qui est du secteur de la Romaine, présentement je pourrais pas vous confirmer si de chaque côté, ça fait partie de la zone qui est protégée, parce qu'à partir d'un certain secteur à l'est de la province, la limite, il y a pas vraiment de tracé de la limite commerciale de la forêt. Mais c'est une information que je pourrais vérifier.

1290 Ce que je peux dire, ce qui est certain, c'est que s'il y a un feu en forêt et qu'il y a des installations assez importantes qui sont menacées, bien à ce moment-là, SOPFEU intervient, que ce soit une forêt commerciale ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1300 Monsieur Gagnon, pour ce qui est de la SOPFEU, est-ce que vous avez, dans votre plan, dans votre schéma de communication en situation d'urgence, un lien, je dirais un lien direct avec la SOPFEU, ou si c'est à travers la Sécurité civile.

1305 De quelle façon est-ce que la SOPFEU peut intervenir à l'intérieur d'un incendie qui serait accidentel par les installations qui sont sur votre propriété.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1310 En fait, il faudrait que je vérifie si on a un lien direct avec la SOPFEU, mais si c'est pas à travers la SOPFEU directement, c'est avec la Sécurité civile qui, elle, peut adresser directement l'information très rapidement à la SOPFEU. Mais je peux vérifier.

Et puis en complément d'information, de l'expérience de nos chantiers à la Baie-James, on n'a pas noté d'augmentation de feux de forêt qui seraient dû à la responsabilité de la présence d'Hydro-Québec et de ses entrepreneurs.

1315

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Maintenant, peut-être une autre question.

1320

Au niveau de la sécurité industrielle d'Hydro-Québec, est-ce qu'elle s'occupe de ces situations-là, est-ce qu'elle prend des précautions par rapport aux risques d'incendie, feux de forêt ou autres éléments de sécurité.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1325

La réponse est oui. La sécurité industrielle couvre tous les aspects reliés à la sécurité des personnes et du public.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1330

Incluant par exemple les risques de feux de forêt ou autres risques?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1335

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1345

Ça vous va, monsieur Desbiens?

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1350

Est-ce qu'Hydro-Québec va éteindre les feux de forêt qui vont prendre durant les travaux, qui menacent les chalets des villégiateurs de Havre-Saint-Pierre qui se trouvent du côté ouest et du côté est de la rivière Romaine.

Est-ce qu'ils vont éteindre les feux par la SOPFEU, causés par les installations ou par leurs travailleurs en forêt, ou s'ils vont laisser brûler les chalets.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

Alors une dernière question.

1360

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1365 Les activités d'Hydro-Québec sur nos chantiers sont situées normalement très loin des chalets, donc les chalets qui sont situés dans les emplacements de nos travaux, les gens qui sont propriétaires de ces chalets-là seront indemnisés au moment des travaux. Donc toutes nos installations seront très loin des chalets déjà existants.

1370 Et Hydro-Québec, son service d'incendie est là pour éteindre les feux sur les campements, les infrastructures d'Hydro-Québec, et on s'assure qu'il y a pas de propriétaires à proximité de nos travaux avant de les débiter.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

1375 Combien d'hectares de feux de forêt ont brûlé durant les travaux d'études préliminaires, en 2004, sur le long de la rivière Romaine, causés par Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

1380

Ça va être la dernière question, nous allons passer à un autre intervenant après.

Alors monsieur Gagnon.

1385 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1390 De mémoire, je connais pas l'information. Je sais que dans les études forestières qu'on a déposées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y a des statistiques sur les brûlis causés par des phénomènes naturels, mais j'ai pas la valeur à portée de la main.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, monsieur Desbiens?

1395 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

Bien, c'est ça, j'ai pas de réponse comme quoi comment d'hectares de forêt ont brûlé dû aux travaux préliminaires, en 2004, d'Hydro-Québec sur la rivière Romaine.

1400 Moi, on m'a dit au moins dix (10) milles de long, et plusieurs chalets ont brûlé aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez nous en faire part dans un mémoire.

1405

GAÉTAN CASSIVY

1410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Gaétan Cassivy. Bonjour monsieur.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

1415

Bonjour. Ma question, c'est une préoccupation.

1420

Étant capitaine sur un bateau de tourisme, et en partie propriétaire aussi, ça fait qu'il y a quelques petits points sur l'hébergement qui me tracassent de ce côté-là, parce que moi, si ma clientèle qu'est les touristes peuvent pas s'héberger ici, bien, je vas perdre un peu d'argent. Ça fait que ça, ça me tracasse.

1425

Et ça me tracasse parce que c'est pendant les deux (2) années qu'ils vont construire le chemin ainsi que la ligne de transport qui va servir à alimenter Romaine-1 et 2, pour les campements, ces deux (2) choses-là devraient se faire en simultané, j'aimerais savoir comment qu'il va y avoir de personnes de l'extérieur, à peu près, qui vont être ici et qui vont travailler sur ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

Monsieur Gagnon. Donc en début de période travaux, les conditions d'hébergement à Havre-Saint-Pierre, c'est ça.

1435

Votre préoccupation, c'est est-ce qu'il va rester de la place pour les touristes, qui sont des touristes de villégiature.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, Louise Émond.

1440

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Pour répondre à la préoccupation de monsieur, effectivement, avec le début des travaux de la route en 2009, la question demeure encore un peu ouverte. L'entrepreneur qui sera responsable de l'exécution des travaux de la route pourrait installer un campement pour loger les quelques centaines de travailleurs qui vont être mobilisés pour cette activité-là.

1445

Comme je l'ai mentionné il y a quelques jours, on a aussi travaillé de concert avec le coordonnateur de la MRC pour mettre en place un registre et un bottin des capacités de logement, puisque cet été, il y a eu un Salon de la sous-traitance, pour créer des occasions d'affaires avec des entreprises de la région, qui a eu lieu ici à Havre-Saint-Pierre, et déjà on avait noté que la capacité de logement pouvait s'avérer être une difficulté.

1450

Donc un registre est en voie d'être constitué, comme on l'a mentionné, pour mettre à profit tant les chambres, les maisons, les chalets, les résidences scolaires à l'extérieur de la période d'utilisation par les étudiants.

1455

Donc c'est tout ce parc de logements et de chambres qui pourra être utilisé, tant ici à Havre-Saint-Pierre que dans les agglomérations voisines. Et d'après la première appréciation des gens qui y travaillaient, il y avait là un bassin qui était significatif.

1460

Donc il s'agit, bien sûr, de structurer le tout et de les mettre à profit, pour éviter que ça constitue un irritant, bien évidemment, on comprend durant la période d'affluence touristique.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1470

Oui, dans la même ligne de pensée et en comparaison, je me rappelle qu'à Québec, par exemple en 84, les gens ont parlé d'arrivée d'une masse de touristes, et que la ville allait être bloquée, en tout cas c'était l'enfer, supposément.

1475

Mais la vérité, c'est que durant la saison, les gens ont eu peur et puis ils ne se sont pas présentés. Alors les immenses terrains de stationnement qui ont été réalisés pour accueillir les visiteurs, bien sûr, étaient toujours vides, mais les hôtels aussi étaient vides.

1480 Et le danger d'une situation comme celle-ci, pour les gens comme monsieur Cassivy et d'autres, c'est qu'il y a tellement d'emphase de mis sur l'arrivée de travailleurs, et puis le manque de logement, et puis etc., ou la route qui va donner des maux de tête aux touristes, que les touristes s'en éloignent, et que ce mal-là puisse perdurer par la suite, parce que ramener ces touristes-là peut être un coût assez élevé en termes de publicité.

1485 Alors je sais pas comment, je sais pas si c'est la ville, ou la MRC ou Hydro-Québec, pour peut-être prévenir cette situation, afin d'éviter les effets pervers sur les gens comme monsieur Cassivy.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1490 Peut-être si je peux revenir sur certaines informations qui ont déjà circulé, un peu en réponse justement aux préoccupations que les représentants de la municipalité et de la MRC avaient déjà formulées, c'est dans cette foulée-là qu'a été réalisé une première estimation du nombre de travailleurs et du nombre potentiel de nouvelles résidences qui seraient susceptibles d'être requises, puisque les gens semblaient croire qu'il allait y avoir une vague déferlante assez importante.

1500 Donc on a cru bon, pour bien cerner ça, d'identifier combien de nouvelles résidences pouvaient être nécessaire, et c'est les valeurs que j'ai mentionnées un peu plus tôt, que monsieur Dériger a aussi référées tout à l'heure, donc de façon à bien cibler sur le nombre réel de nouvelles résidences et le nombre de nouvelles unités, aussi, qui seraient requises.

1505 Puisqu'on comprend qu'avec une progression graduelle des travaux, la pointe étant atteinte en 2013, je pense qu'on a ciblé qu'il y a une fenêtre de quatre (4) années à l'intérieur de laquelle il allait y avoir une augmentation graduelle.

1510 Mais au-delà de ces quatre (4) premières années là, le seuil va être atteint et les gens qui sont susceptibles de venir s'installer y seront déjà, et je pense que le registre et la capacité de logement auxquels je fais référence plus tôt seront bien assis, seront mis en place et seront capable de répondre aux éventuelles demandes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cassivy.

1515

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Ça me donne pas plus une idée de grandeur de combien qu'il va y avoir de travailleurs qui va être là par rapport aux places d'hébergement qu'on a, là.

1520

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, ce qu'on a eu un peu comme élément de réponse jusqu'à maintenant, bon, pour les chantiers des centrales, ce serait des camps de travailleurs.

1525

Maintenant pour la route, effectivement, au début des travaux, c'est-à-dire que si les gens commencent à faire la route à partir de la route 138, donc ça veut dire que les gens iront pas s'installer à trente kilomètres (30 km) pour commencer la route. C'est ce que vous soutenez. Donc ça voudrait dire que pendant les travaux pour la route, étant donné que c'est proche de

1530

Havre-Saint-Pierre, il pourrait y avoir une affluence. Ça, c'est une problématique.

Dans le cas des travailleurs de la construction, eux, ce que j'en comprends, bien, ils vont rester dans des camps.

1535

Mais entre les deux (2), il peut y avoir également des travailleurs spécialisés ou des ingénieurs, ou d'autres personnes, des spécialistes qui viennent de façon intermittente. Donc où ces gens-là vont-ils loger, encore une fois est-ce que c'est à Havre-Saint-Pierre ou si c'est dans les camps par exemple.

1540

Il y a deux (2) volets mais disons, revenons pour les camps, est-ce que les camps, ça va servir uniquement à loger des travailleurs qui sont là cinq (5) jours de temps, ou s'il va y avoir un système d'hôtellerie, c'est-à-dire des gens qui viendraient deux-trois (2-3) jours.

Ils vont loger où, ces gens-là par exemple. Madame Émond.

1545

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Les travailleurs qui iront sur une base occasionnelle, comme quand moi je me rendrai au campement, je vais loger au campement de la Romaine, même si c'est sur une base de quelques jours de façon irrégulière.

1550

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez encourager vos spécialistes, qui viennent de façon intermittente, à aller dans les campements, c'est ce qu'on comprend?

1555

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Tout à fait, puisque les capacités d'accueil seront en place, et la planification et l'estimation est prévue en conséquence.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Donc là, ça nous laisse les travailleurs qui seraient affectés comme par exemple à la construction de la route. Eux, c'est moins clair, ce qu'on comprend pour l'instant.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1570 En fait, ce qu'on a mentionné tantôt, quand on va aller en appel d'offres pour la construction de la route, l'entrepreneur, dans sa soumission, pour faciliter l'accès à ses travailleurs et leur procureur un logement, pourrait décider de construire un campement temporaire à l'intersection de la route 138, par exemple, et puis de l'embranchement qu'on va construire.

1575 Donc c'est un point qu'on va regarder lorsqu'on va analyser les soumissions des entrepreneurs. Donc on estime qu'il y a une partie du personnel de la construction de la route qui pourrait se loger dans un camp temporaire.

1580 Comme le mentionnait ma collègue Louise, le bottin, aussi, d'hébergement qu'on a monté en collaboration avec la MRC et les gens locaux, va permettre aussi aux entrepreneurs, ce bottin d'hébergement là, il va être accessible sur notre site Internet, donc les entrepreneurs pourront aller consulter à l'avance les listes d'hébergement disponible, pourront planifier l'hébergement et le logement de leurs travailleurs, afin justement d'avoir des soumissions plus compétitives.

1585 Et j'aimerais signaler que dans l'entente entre Hydro-Québec et la MRC de la Minganie, il y a un fonds d'insertion qui est destiné à favoriser l'acceptation sociale et l'intégration du projet Romaine dans son milieu d'accueil. Donc la MRC pourrait puiser dans ces fonds-là pour développer des initiatives ou des stratégies avec le milieu.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon, il peut y avoir une très grosse différence.

1595 Dans le cas que j'ai cité hier de mon patelin natal, de mémoire, l'entrepreneur principal avait donné une allocation monétaire à ses travailleurs, donc les gens avaient une grande marge de manœuvre de décider, par exemple, s'ils voulaient s'installer à trois (3) travailleurs dans un chalet ou aller loger dans un motel.

1600 Donc là, ça devenait plus difficile à contrôler, à savoir où les gens étaient pour loger, autrement dit selon leurs goûts et les opportunités qui se présentaient.

Et de mémoire, c'était, on pourrait dire en bon français, "sold out" dans les chalets par exemple, autour il y a un petit lac, pas tellement loin de Coaticook, c'était comble.

1605 Et donc, les gens qui étaient habitués de venir, cet été-là ont pas pu venir. Alors c'est un peu dans ce sens-là, la préoccupation de monsieur Cassivy, on peut faire un parallèle.

Donc ce que l'entrepreneur décide de faire a effectivement un impact. C'est important, je crois.

1610 Mais de toute façon, regardez, monsieur Cassivy, vous êtes le bienvenu pour nous présenter un mémoire, on pourra en discuter de façon plus détaillée. Alors c'est effectivement une préoccupation je pense légitime que vous avez, et en en discutant ensemble, on pourra échanger, dans un mémoire, et effectivement la Commission aussi pourra, c'est des exemples de choses sur lesquelles la Commission va se pencher dans son analyse. Vous comprenez?

1615 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1620 Peut-être une question de précision.

1625 Dans l'étude sectorielle qui concerne l'impact sur les infrastructures municipales pour Havre-Saint-Pierre, dans le rapport d'étape, en début, je pense que c'est en début, dans les premiers chapitres en tout cas, il y a un certain nombre, on voit en tout cas le nombre d'employés qui va être sur le chantier en fonction des lignes, en fonction des travaux, des ouvrages hydroélectriques.

1630 Et vous avez aussi fait une répartition dans le temps dans les différents camps, donc quel nombre de personnes seraient dans des camps, quel nombre de personnes seraient dans des hébergements, par exemple dans la municipalité.

1635 Est-ce qu'il serait possible pour vous de nous mettre à jour cette information-là, à partir de l'information que vous avez déjà, les modifications peut-être qui ont été faites depuis ce temps-là, et de nous donner peut-être un genre de tableau synthèse qui nous indique, selon la progression des travaux, le nombre d'employés, ceux qui sont hébergés dans les camps versus ceux qui pourraient trouver, aller chercher du logement dans la municipalité.

1640 Je sais que ça avait été fait d'une façon sommaire dans l'étude sectorielle, donc si vous pouvez peut-être le préciser, ce serait peut-être important pour la Commission, qu'on puisse avoir ces données-là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1645 On va reconsulter le tableau et on va voir si on est capable de faire une mise à jour à partir d'informations qui pourraient être plus récentes, depuis que l'étude a été produite.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1650 Peut-être pour préciser l'information, d'où elle vient, c'est un document sous la cote, les cotes du BAPE, le 8.17.1.1. Alors c'est pour référence. Merci.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1655 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Très bien.

Monsieur Cassivy.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

1665 Il y a des bouts que je demande, mais je sais pas si je m'y prends mal, là, pour avoir une réponse claire, ou soit qu'Hydro-Québec peuvent pas me répondre parce qu'ils sont pas encore sûrs, c'est vraiment le nombre de personnes qui va travailler à bâtir la route, et qui va bâtir en même temps la ligne de transport, et qui pourront pas être hébergées tant que les camps seront pas faits, et que peut-être vont rester dans des camps si l'entrepreneur qui va avoir le contrat veut mettre des camps.

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

1675

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Catherine Brouillard pourrait répondre à cette question de précision sur le nombre de travailleurs qui pourraient être affectés pour la construction de la route, là, dès 2009.

1680

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Et des lignes. Et de la ligne de transport, si elle se fera en même temps.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui, c'est ça, on a calculé les gens de la ligne en même temps, là. Parce que l'alimentation temporaire pour le chantier, ça fait partie du complexe de la Romaine, ça fait pas partie du rapport d'impact de lignes, là. Alors c'est inclus.

1690

Ça tourne autour de deux cent cinquante (250) à trois cents (300) personnes, en 2009.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Donc ça répond à la question.

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

1700 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça donne une idée. On pourra se pencher sur ce point. Ça vous va?

1705 **PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

Oui.

1710 Astheure, j'aurais juste une autre question, c'est par rapport à la main-d'œuvre mais là, c'est pas la main-d'œuvre qu'Hydro-Québec va apporter, mais comme la main-d'œuvre qu'Hydro-Québec va enlever aux entreprises comme moi, qui est saisonnier, que je peux avoir des personnes qui soit sont à l'accueil ou les personnes, les préposés qui sont à la billetterie, pas juste pour moi mais pour toutes les autres entreprises qui marchent saisonnières, que nos personnels vont avoir tendance à peut-être s'en aller plus travailler pour les contracteurs, 1715 travailler à l'année avec des plus gros salaires que nous, les petites entreprises ont de la misère à offrir.

Ça fait qu'on fait quoi avec ça.

1720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1725 Louise Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1730 Pour répondre à la préoccupation de monsieur, c'est effectivement une question qui a été soulevée dans les échanges avec les représentants du milieu, et c'est une des raisons pour laquelle il est proposé de mettre en place une table de coordination à l'emploi.

1735 Donc on a beaucoup mis l'emphase peut-être, dans nos discussions jusqu'à maintenant, sur les possibilités d'emploi pour des gens de la région, mais effectivement, c'est un message qui est ressorti clairement de la part des entreprises du coin, les gens craignaient qu'il y ait un fort roulement.

1740 Donc cette table va permettre d'assurer le recrutement en personnel, s'assurer aussi que dans les cas où il y a du personnel qui doit être formé, cette table-là va servir de courroie d'engrenage et va offrir des modalités qui vont assurer qu'il reste toujours du personnel qualifié et disponible pour les entreprises de la région.

1745 Donc ça se veut une table de concertation aussi qui réunit l'ensemble des parties, donc tant Hydro-Québec que les gens qui font déjà des affaires à Havre-Saint-Pierre et dans la Minganie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Par contre, on peut pas vraiment empêcher quelqu'un de vouloir améliorer son sort. Si la personne dit, j'ai un emploi saisonnier ou j'ai une opportunité pour un emploi à temps plein et en plus à un meilleur salaire, la personne, on peut pas l'empêcher de vouloir aspirer à de meilleures conditions.

1755 Comment vous allez faire, à votre table de concertation, pour faire en sorte que les gens n'aient pas de pénurie de main-d'œuvre.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1760 Oui, cette préoccupation-là de pénurie de main-d'œuvre, c'est une préoccupation qu'on a depuis le tout début du projet, et puis pour faire face à cette préoccupation-là, une des actions récentes que la table régionale à l'emploi a mis sur pied – notons que sur cette table régionale à l'emploi, il y a deux (2) personnes d'Hydro-Québec, dont Sandra Chiasson qui origine de Havre-Saint-Pierre, il y a aussi madame Marthe Nadeau, et il y a aussi monsieur Girard, Jean-François Girard.

1770 Donc cette table-là est bien au fait de cette préoccupation-là, et ils ont mandaté une firme de la Côte-Nord pour faire un recensement, justement, des entreprises qui sont à risque. Donc par exemple une entreprise, une épicerie, une poissonnerie, donc les différentes entreprises où il pourrait y avoir un drainage, une fuite de main-d'œuvre vers des emplois d'entrepreneurs ou des emplois d'Hydro-Québec.

1775 Et le mandat qu'ils ont, c'est de développer des outils pour prévenir cette fuite-là. Donc entre autres, des outils, bon, comment on pourrait retenir la main-d'œuvre; comment aussi on pourrait peut-être importer de la main-d'œuvre de d'autres villages ou de d'autres régions du Québec.

1780 Comme par exemple, je crois que le CLD nous a mentionné que dans les dernières années, les derniers mois, il y a une vingtaine de jeunes qui ont fait un retour en Minganie pour combler des postes et des emplois, parce qu'il y a quand même du développement en Minganie, donc on a besoin d'importer de la main-d'œuvre.

1785 Et puis un autre de leur mandat, c'est de développer aussi des façons de suivre ça. Donc pendant tout le temps du projet, les onze (11) ans, ce comité-là, en partenariat avec tous les gens d'affaires du milieu, vont se parler de manière fréquente pour essayer de prévenir les coups et voir venir les problèmes, et s'assurer que les gens manqueront pas de main-d'œuvre.

Donc c'est une action préventive sur laquelle on travaille, et proactive sur laquelle on travaille depuis plusieurs mois.

1790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Alors ça va, monsieur Cassivy?

1795

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Oui.

1800 La seule chose qui pourrait rester, je voulais savoir si j'avais bien compris au début de l'après-midi, quand le représentant d'Hydro-Québec a parlé qu'il y avait une ouverture sur la présentation de l'entente avec la MRC.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'était déposé. C'est des documents déposés, qui vont pouvoir être consultés. On va essayer de les cataloguer facilement, pour que les gens qui consultent voient tout de suite, disons la nomenclature, disons c'est la DA32, et le titre va être explicite. On fera pas une pile pour pas que les gens soient pas capables de repérer.

1810

Donc c'est un document qui va pouvoir être consulté, on en a eu une douzaine de ces documents qui ont été déposés.

Ça vous va?

1815

PAR M. GAÉTAN CASSIVY:

Merci.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, nous allons reprendre à quinze heures cinq (15 h 05).

1825

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1830

REPRISE DE LA SÉANCE
YVES THÉRIAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

J'inviterais monsieur Yves Thériault à s'avancer. Bonjour monsieur.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1840

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. De prime abord, je dois vous dire que je suis d'accord avec mon ami Jean Malec. La soirée d'hier soir fut dense en questionnement de fine pointe, surtout à l'embouchure de la rivière Romaine.

1845

Je constate avec bonheur l'importance de ces audiences qui oblige surtout le promoteur à se préparer d'une façon rigoureuse à tout questionnement.

Je pense sincèrement, monsieur le Président, que si les castors devaient passer à travers autant de contraintes et de réponses à leur ravage, et faire autant de mesures d'atténuation, ils changeraient probablement leur méthode d'hivernation.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais quand même vous demander de passer à vos questions.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1855

Pendant quelques minutes, monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

S'il vous plaît, monsieur Thériault, je vous demanderais de passer à vos questions.

Si vous voulez faire un mémoire sur ces points-là, ça va être le bienvenu, mais en première partie d'audience, nous sommes aux questions pour compléter ou pour mieux comprendre le projet.

1865

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1870

Merci. Pendant quelques minutes, monsieur le Président, j'aimerais que l'on entre à l'intérieur du réservoir de Romaine-2 et comprendre un peu plus ce qui va s'y passer avant et après la mise en service.

1875 Ce qui m'intéresse le plus, c'est ce qui va arriver à la faune terrestre et semi-aquatique. J'ai lu le résumé de l'étude d'impact, mais j'ai pas découvert, en tout cas j'ai pas pu comprendre qu'est-ce qui va se passer, j'aimerais ça que le promoteur m'explique un peu, là, qu'est-ce qui va se passer pour les animaux qui vont être à l'intérieur – c'est sûr que je connais pas tous les animaux...

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Concentrons-nous sur les principaux, vous pouvez avoir la petite faune, par exemple le castor, vous l'avez mentionné. Et ensuite de ça, on peut aller vers la grande faune, l'original. Et les principales espèces de poissons.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1885 Parce que, monsieur le Président, ce que j'ai compris, il va y avoir du déboisement durant la construction, c'est sûr que les animaux vont être avertis qu'il se passe quelque chose, mais après ça, il va y avoir le remplissage, mais il va se passer également quelque chose après le remplissage.

1890 Bon, j'aimerais savoir qu'est-ce qui va se passer. J'avais su que lors du Tsunami, que certains animaux étaient rendus sur le dessus des montagnes, les humains étaient encore à terre, comme s'ils avaient été avertis.

1895 Tu sais, je pense pas que ça va se passer pour les animaux dans notre coin, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Nous allons demander à monsieur Gagnon, donc la mise en eau à Romaine-2.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Comme exemple, monsieur le Président, tu sais, à quelle vitesse ça va...

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 À quelle vitesse ça va monter. Parce que de mémoire...

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1910 Oui. Est-ce que ça va être l'hiver, l'été, l'automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 ... la montée des eaux va être de plusieurs dizaines de mètres, de mémoire c'est autour de quatre-vingt mètres (80 m), de mémoire.

Alors monsieur Gagnon, qu'advient-il par exemple à ce moment-là de la faune terrestre, donc en tenant compte du déboisement, donc un changement dans le couvert forestier.

1920

Après ça, il y a une mise en eau, à quelle vitesse l'eau va monter.

Et ensuite de ça, la question serait comment la faune se comporterait, la faune terrestre.

1925

Allons-y en premier avec la faune terrestre.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Donnez-moi des exemples, avec Sainte-Marguerite, etc.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

1935

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Pour débiter, je suggérerais que Catherine Brouillard pourrait présenter la séquence de remplissage de Romaine-2.

1940

Donc c'est un réservoir qui est très grand, qui se remplit en trois (3) étapes; donc Catherine pourrait présenter la séquence, les trois (3) séquences.

Et puis ensuite, on pourrait continuer sur les étapes reliées au déboisement, l'impact sur la faune terrestre, et puis terminer avec le poisson.

1945

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Monsieur le Président, j'aimerais aussi attirer l'attention, moi j'ai choisi Romaine-2, parce que comme à l'intersection de la baie Huard, il y a une grande île, ça me semble être un territoire qui est plat, une île qui est plane, qui possède sûrement des ressources fauniques, là. C'est sûr que si la crue commence, ils vont trouver que le printemps est lent, lorsque vous allez remplir le barrage, là.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1960

On va tenir compte de cette préoccupation-là dans nos réponses.

Catherine.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1965

Pour le bénéfice du public, je vais expliquer, ça c'est un profil longitudinal, la rivière coule du nord vers le sud, alors ici, ça se trouve à être l'embouchure.

1970

La petite ligne brune, on pourrait dire que c'est le fond de la rivière, et puis la ligne bleue, ce serait le niveau d'eau.

Alors on commence naturellement par la construction du barrage de Romaine-2, alors ça va être le premier réservoir.

1975

Il y a trois (3) étapes. La première étape, qui débiterait autour du 2 mai, durerait environ quinze (15) jours, soit du 2 mai à autour du 15 mai, alors ça c'est la première étape. Ça va se remplir du niveau cent quarante-sept (147 m) jusqu'à u niveau cent soixante et onze point huit (171,8 m).

1980

PAR M. YVES THÉRIAULT:

15 mai 2010?

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

1985

2014. Du 2 mai 2014 au 15 mai, en hydraulité moyenne, on remplirait le réservoir du niveau cent quarante-sept (147 m) à cent soixante et onze point huit (171,8 m).

1990

La deuxième étape du remplissage, de cent soixante et onze point huit (171,8 m) à deux cent vingt-huit point trois (228,3 m), on partirait du 15 mai sur une période d'environ vingt-quatre (24) jours, ce qui nous mène au tour du 14 juin.

1995

Par la suite, c'est l'étape 3, du niveau deux cent vingt-huit (228 m) au niveau maximum d'exploitation du réservoir, deux cent quarante-trois point huit (243,8 m). Et ça, c'est une durée de trente-deux (32) jours, soit de la mi-juin jusqu'au 8 juillet.

Alors ça, c'est pour la vitesse et les hauteurs de remplissage.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2000

Je me souviens pas, le premier remplissage, c'est combien de jours, s'il vous plaît?

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

2005

C'est quinze (15) jours, deux (2) semaines.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2010

On arrive à soixante-dix (70) jours de remplissage.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Quatre-vingt-dix-huit (98) jours, en additionnant les trois (3) étapes, oui.

2015

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Trois (3) mois, OK.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

2020

Mais quatre-vingt-dix-huit (98) jours, c'est parce qu'on calcule qu'on va commencer à regarder la rivière à partir du 1^{er} avril. Ça fait que notre quatre-vingt-dix-huit (98) jours, on veut débiter le remplissage à partir du 1^{er} avril, mais selon nos simulations, on sera pas capable de débiter avant le début mai, parce que la crue arrive au début mai.

2025

Mais le quatre-vingt-dix-huit (98) tient compte du mois, de ce qu'on appelle du mois de surveillance.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2030

Monsieur le Président, j'aurais une question. Et durant ce temps-là, vous allez conserver un débit réservé de combien de mètres cubes.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

2035

Pendant la première étape, le débit réservé va être assuré par la dérivation provisoire, et c'est un débit minimum de soixante-dix mètres cubes (70 m³/s).

2040 Pendant l'étape 2, le débit de la rivière, ça va être les tributaires, la Romaine sud-est et la Puyjalon. Alors au PK 52, on parle d'un débit moyen de soixante-dix mètres cubes ($70 \text{ m}^3/\text{s}$), qui se traduit par un débit moyen de deux cent six mètres cubes ($206 \text{ m}^3/\text{s}$) à l'embouchure.

2045 Et puis pendant l'étape 3, c'est un débit minimum de cent quarante mètres cubes-seconde ($140 \text{ m}^3/\text{s}$), si on est dans la période du 1^{er} au 30 juin, et de cent soixante-dix ($170 \text{ m}^3/\text{s}$) si on est dans la période du 1^{er} juillet au 30 septembre.

2050 Je peux peut-être rectifier tout de suite entre les deux (2) questions. Il y a pas vraiment d'erreur. Le soixante-dix mètres cubes ($70 \text{ m}^3/\text{s}$) qui est inscrit a été enlevé dans l'autre, parce que c'est une contrainte qu'on avait mise dans nos simulations, mais cette situation-là ne se produit jamais.

2055 Donc durant le remplissage, à l'étape 3, nous ne sommes jamais du 1^{er} au 31 mai. Alors on a retiré le soixante-dix mètres cubes (70 m^3). Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Donc les phases de remplissage, ça nous amène à la question de la faune terrestre, en tenant compte qu'il y a eu du déboisement précédemment.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Ça veut dire que ça va jusqu'au début de septembre, de mai à septembre, le remplissage.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2065 En fait, c'est du début mai jusqu'à la mi-juillet, pour une année d'hydraulicité moyenne.

2070 Donc dès qu'on débutera les séquences de remplissage, donc le déboisement va se faire aussi de manière progressive tout le long, jusqu'à 2014, de manière à ce qu'en 2014, dès qu'on sera prêt à remplir le réservoir, les bois aient été récupérés.

Et puis c'est ma collègue Louise Émond qui va prendre la suite pour les impacts sur l'orignal et le castor, par exemple.

2075 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2080 Monsieur le Président, donc un des principaux impacts sur l'orignal, bien sûr on peut penser que ça va entraîner une modification de la répartition avec la création de ce nouveau plan d'eau là, les espèces vont avoir tendance à se déplacer vers la périphérie du réservoir.

Donc ultimement, pour monsieur, une modification de ses habitudes de chasse.

2085 Mais je tiens à le rassurer, parce qu'une des mesures aussi qu'on met en place pour assurer le suivi de la faune terrestre au moment du remplissage, et qu'on a utilisée tant lors du remplissage du réservoir de Tournustouc, il y a quelques années, on effectue des survols réguliers, au moment du remplissage, et au besoin, lorsqu'on a repéré des animaux en difficulté ou en danger, il peut y avoir des opérations de sauvetage qui sont mises en œuvre.

2090 En ce qui concerne le castor, comme on l'a vu aussi dans d'autres projets, déjà les premières opérations de déboisement vont entraîner un déplacement des individus, et une des mesures qu'on met en place en collaboration avec les détenteurs de lots de piégeage, des communautés innues, c'est un piégeage intensif.

2095 Donc on a déjà procédé, dans le cadre des études, à un premier inventaire et l'année ou la saison qui précède la mise en eau, on va procéder à une nouvelle mise à jour de ces huttes qui sont toujours actives, de façon à prévoir un piégeage intensif dans ces cas-là.

Dans le cas du castor, il y a somme toute des pertes qui sont relativement limitées. C'est une espèce qui est assez fréquente dans le milieu.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Donc ce qu'on retient, la faune terrestre, bon, dans le cas de la faune plus grande, celle qui est mobile, plus elle est mobile plus elle va être portée à aller en périphérie. Le castor, piégeage intensif.

Maintenant, si on va du côté de la faune aquatique, on voit que le réservoir entraînerait une modification de répartition des espèces, comme on a vu hier sur des tableaux. Alors cette modification-là se fait à quelle cadence, simultanément au remplissage des réservoirs?

2110 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Michel Bérubé.

2115 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

Oui monsieur le Président, pour ce qui est de la faune aquatique, dans les réservoirs évidemment, ça fluctue, ça va prendre un certain temps avant que la nouvelle communauté arrive à équilibre.

2120 Il y a différentes étapes. Habituellement on s'aperçoit, dans les premières années, étant donné qu'il y a beaucoup de matière organique qui est tout à coup disponible, qu'il y a un boum, il y a effectivement beaucoup de poissons parce qu'il y a beaucoup de nourriture, et ensuite ça redescend.

2125 Et évidemment, c'est le moment où les espèces d'abondance relative commencent à changer. Alors ça se fait de façon progressive.

2130 Par contre, les espèces qui sont considérées comme non favorisées par le réservoir vont, elles, disparaître assez vite. Comme l'omble de fontaine, par exemple, ça va se passer assez vite.

Par contre, pour le nouvel équilibre, ça va prendre un certain temps. Et nous, on estime qu'à long terme, évidemment l'abondance totale devient à peu près équivalente aux lacs.

2135 Mais dans les premiers temps, c'est vraiment – c'est relié, évidemment dans le cas de l'omble de fontaine, c'est une espèce évidemment qui ne vit pas très longtemps, donc dès que la fraie est affectée, rapidement, bien, les populations diminuent.

2140 Et des poissons, par exemple, des poissons prédateurs comme le brochet, dans certains réservoirs, vont, eux, tout simplement prendre l'avantage.

Mais dans certains cas, c'est progressif, si vous voulez. Par contre, les espèces défavorisées, elles, vont partir assez vite.

2145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Thériault.

2150

PAR M. YVES THÉRIAULT:

En tout ça, c'est sûr que la faune aquatique, ça m'intéresse un peu moins, sauf que ça peut peut-être intéresser les spectateurs.

2155

À la page 90 du résumé sur l'étude d'impact, c'est parce qu'il y a un paragraphe que je ne comprends pas et je sais pas, monsieur le Président, si je peux me faire éclairer là-dessus.

C'est marqué "Petite faune", à la page 90, je vais vous le lire:

2160

"Une autre mesure d'atténuation consiste en la construction d'abris sur les berges des réservoirs à l'aide de débris ligneux issus du déboisement. Ces abris serviront de refuge dans les zones déboisées jusqu'à ce que la végétation reprenne."

2165

Ça, c'est marqué "un impact moyen prévu pour la petite faune".

J'aimerais comprendre ça. Vous allez faire des abris pour la petite faune, c'est quoi? Je voudrais comprendre, là.

2170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Émond ou monsieur Gagnon.

2175 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Louise Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2180 C'est une mesure qui a, je pense, été développée par des forestiers dans l'Ouest canadien, et qu'on a reprise dans le cadre du projet de dérivation Manouane au cours des dernières années.

2185 C'est au moment des opérations de déboisement, donc tout ce qui a pas de valeur commerciale et qui constitue des débris, sont mis en pile et offrent abri à la petite faune.

2190 Alors qu'on est dans un milieu qui peut avoir été déboisé, on a connu, avec cette mesure-là, un certain succès, puisqu'on a été à même de constater qu'effectivement, lors de nos visites subséquentes, la petite faune utilisait ces abris. Ils trouvaient aussi une certaine nourriture aux abords.

Donc c'est une mesure qu'on repropose dans ce cas-ci, étant donné le succès qu'on a observé dans d'autres projets.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Ça vous va?

2200

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Ça me va pour ça. Maintenant, il y a d'autre chose.

2205 Dans le même document, monsieur le Président, vous semblez avoir un faible pour le castor mais vous semblez pas aimer tellement les porcs-épics et les autres animaux. En tout cas, il y a un paragraphe qui dit, ce que j'ai compris, c'est qu'eux, ils vont être piégés.

Vous avez l'air à avoir fait votre deuil de ces bibittes-là. Vous dites:

2210 "Au printemps, la mise en eau des réservoirs – en tout cas entre autres Romaine-2 – les animaux moins mobiles ainsi que la plupart des jeunes animaux de l'année, possiblement des femelles qui seront confinées à des nids situés dans ces secteurs."

2215 Et après ça, vous dites quelque chose, vous écrivez quelque chose qui m'étonne, parce que ça c'est durant la période de construction, monsieur le Président, vous écrivez:

2220 "Enfin, on pourrait observer une légère augmentation de la chasse des espèces prisées en raison de la présence des travailleurs et des chasseurs sportifs attirés par la plus grande accessibilité du territoire."

2220 Donc on doit acheter nos permis de chasse, durant la construction, pour aller au réservoir numéro 2? C'est ça que je lis, quoi?

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2230 L'ajout de la route en tout cas va faciliter les déplacements.

2235 Par contre, nos résultats de suivis sur d'autres chantiers, puisque si la préoccupation de monsieur, c'est bien la pression supplémentaire de chasse par les travailleurs, nous amènent à croire que c'est assez marginal comme pratique, là.

2240 Les travailleurs qui ont un horaire quand même assez complet durant la semaine, c'est moins de un pour cent (1 %) des travailleurs qui pratiquent la chasse. Donc c'est pas une pression trop importante qui va venir s'ajouter.

2240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous croyez que ce serait marginal, mais la route d'accès, elle, étant là, pourrait inciter des chasseurs locaux à en profiter, comme on peut dire.

2245 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Effectivement, c'est quelque chose qu'on a considéré dans l'évaluation de l'étude d'impact.

2250 Par contre, on l'a aussi présenté comme un axe ou un potentiel de développement des activités de prélèvement.

2255 On a été à même de constater, dans les différentes activités d'enquête qu'on a réalisées, que la concentration de chasseurs est très importante dans le bassin aval de la rivière, la route offrira la possibilité aux gens de se redistribuer, quand même, sur un vaste territoire, le long des cent cinquante kilomètres (150 km) de la nouvelle route.

2260 Donc je pense que ça va aussi, et on l'a constaté à travers l'enquête, que les gens ont un réel intérêt à pouvoir accéder.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2265 Une dernière question, monsieur Thériault.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2270 Ça me satisfait pas, monsieur le Président. Je veux m'assurer...

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, vous pouvez nous en faire part dans votre mémoire.

2275 Parce que ce que j'en comprends, si les travailleurs de la construction sont un pour cent (1 %) chasseurs, après ça il reste les chasseurs locaux. Eux pourraient saisir des opportunités, c'est ce que je comprends, mais il y aura pas plus de chasseurs locaux.

2280 Donc ils vont se redistribuer, comme madame Émond mentionne. C'est ma compréhension.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2285 C'est-à-dire qu'il va y en avoir le long de la route aussi.

Mais à l'intérieur du réservoir Romaine-2, la chasse va être permise durant la construction, c'est ça que je comprends?

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 C'est ce que je comprends aussi.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2295 Bien en fait, l'octroi des permis de chasse est donné par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Donc la chasse à l'orignal, normalement, devrait se poursuivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 C'est régional.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2305 OK. Maintenant, monsieur le Président, est-ce que je peux, vous avez sorti des statistiques concernant le nombre d'arbres à peu près qui va rester là, est-ce que vous avez des statistiques sur le nombre d'animaux qui vont périr, suite à l'inondation.

Et puis j'aurais aimé aussi aborder la fluctuation dans le niveau des réservoirs, alors même en exploitation. C'est quand même assez important, je pense.

2310

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Disons, le but des questions, aussi, c'est de mieux comprendre, mais il ne faudrait pas non plus simplement, comme je disais, répéter l'étude d'impact.

2315

Il y a des informations sur les densités fauniques dans l'étude d'impact, on peut donner la référence à ce moment-là sur les différentes espèces. Parce que si, c'est certain que si on fait le tour de chacun des espèces, le campagnol ou des choses comme ça, on peut passer la soirée uniquement à énumérer les espèces.

2320

Donc monsieur Gagnon, pouvez-vous nous donner la référence, à quel endroit monsieur Thériault peut trouver l'information concernant la faune, sans répéter toute les espèces qui sont pour la faune terrestre qui ont été identifiées.

2325

Et quelle serait, à ce moment-là, la référence pour l'impact sur ces éléments.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2330 C'est dans le volume 4 de l'étude d'impact, au chapitre 26, où on traite des densités de petite faune et des impacts.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Ce serait le PR3.4, pour notre codification.

Et l'autre question, c'est sur le marnage en exploitation pour le réservoir Romaine-2.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2340 Oui. C'est parce que, monsieur le Président, on a dit, il va peut-être y avoir de la villégiature le long supposons du réservoir, mais il va y avoir une fluctuation quand même assez importante.

Prenons l'exemple de Romaine-2, ça va être quoi.

2345

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Catherine.

2350

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Le réservoir de Romaine-2 aura un marnage de cinq mètres (5 m), en exploitation normale.

2355

Le plus gros marnage va se retrouver à Romaine-4, avec seize point cinq (16,5 m) de marnage.

2360

Mais tous les réservoirs, Romaine-2-3 et 4, les niveaux sont quand même assez stables durant l'été et l'automne. C'est sûr que quand on arrive à l'automne, on veut que nos réservoirs soient le plus pleins possible, et puis la descente du niveau d'eau, dans les réservoirs, se fait l'hiver. On vidange nos réservoirs, alors on produit plus d'électricité.

Ça fait que le niveau est stable, l'été et l'automne. On voit un abaissement l'hiver, et puis au printemps, ça remonte. On remplit nos réservoirs durant la crue de printemps.

2365

PAR LE PRÉSIDENT:

Selon la crue, et ça remonte durant quelques semaines.

2370

Donc nous avons aussi, à l'intérieur, les différents marnages des réservoirs.

Ça vous va, monsieur Thériault?

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2375

C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Vous pourrez nous faire un mémoire sur ça.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

2385 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2390 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Monsieur Germain, on a les réponses concernant la SOPFEU.

Oui, Louise.

2395

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2400 Donc on a pu obtenir, à la demande de monsieur Thériault, les superficies – de monsieur Desbiens, pardon – qui ont été affectées par des feux.

Il y en a eu un premier en 2003, dans le secteur de RO-2 et RO-3, où là c'est mille sept cent trente-cinq hectares (1735 ha) qui ont été affectés par les feux.

2405 Et au printemps 2005, dans le secteur de RO-4, c'est plutôt mille quatre cent cinquante-deux hectares (1452 ha) qui ont été brûlés.

2410 Je me permettrais aussi d'ajouter qu'au cours des prochains mois, Hydro-Québec va convenir d'une entente avec la SOPFEU. C'est le type d'ententes qui ont aussi été réalisées dans le cadre de Sainte-Marguerite-3, ceci afin d'établir une politique ou des modalités de surveillance du territoire, et des politiques d'intervention.

Ces discussions-là et ce programme-là, la mise en place est à la charge d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet Romaine.

2415 J'aimerais peut-être juste terminer en présentant peut-être un autre revers de la médaille. On a mis l'emphase sur les causes qui pourraient être reliées aux activités d'Hydro-Québec, mais je peux aussi vous dire que la présence même des campements sur le territoire offre certaines installations, il y a une logistique qui est en place qui pourra aussi, au besoin, être accommodante pour les représentants de la SOPFEU.

2420

Ça s'est fait aussi dans le cadre de d'autres projets, dans le cas où la SOPFEU a à intervenir et a à utiliser les infrastructures, Hydro-Québec s'est montrée plutôt accueillante.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

C'est bien, je vous remercie.

2430

YANN TROUTET

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Je vais maintenant inviter monsieur Yann Troutet. Bonjour monsieur.

PAR M. YANN TROUTET:

2440

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonjour. Yann Troutet, je me suis pas présenté hier, peut-être pas assez correctement, je suis scientifique pour Parcs Canada, pour l'unité de gestion de Mingan, ici, à Havre-Saint-Pierre.

2445

Je voulais vous apporter en fait une clarification, une rectification par rapport à la réponse que je vous ai donnée hier, à la fin de mon intervention, vous me demandiez si Parcs Canada, on était disposé à émettre un avis.

2450

Bon, je pensais qu'on était dans la même situation que le Service canadien de la faune, à savoir que c'est Environnement Canada qui nous représentait. Cependant, j'ai obtenu une clarification de la part des gens de l'Agence de l'évaluation environnementale qui nous indique que Parcs Canada aura la liberté d'émettre un avis.

Donc ça nous fera plaisir, à votre demande, de vous émettre un avis sur les conditions dans lesquelles on serait à l'aise que le projet se réalise.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455

Très bien.

PAR M. YANN TROUTET:

2460

Puis ensuite, bon, je voudrais peut-être faire un petit suivi sur la question que j'ai posée hier, je vais l'aborder avec un angle un peu différent, et puis j'aurais une question pour le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

Allez-y.

PAR M. YANN TROUTET:

2470

Hier, monsieur Gagnon nous a indiqué que le modèle prévisionnel qui avait été utilisé pour étudier l'impact sur les oiseaux à l'embouchure de la rivière Romaine leur faisait dire qu'il n'y aurait pas d'impact sur les communautés d'oiseaux, ou s'il y avait un impact, qu'il serait mineur, et qualifié par le promoteur de positif.

2475

Je voudrais apporter à l'attention de la Commission un exemple tout simplement d'un modèle prévisionnel, tel qu'ils sont utilisés par Hydro-Québec, qui dans certains cas peuvent sous-estimer des impacts dans le cadre d'un projet. Ici, bon, c'est seulement un exemple, mais dans le cas du projet SM-3, je vous cite une étude qui a été déposée par Genivar en 2006, qui dit que:

2480

"Les prévisions effectuées en 91, par rapport au mercure dans la chaire des poissons, se sont avérées optimistes, probablement en raison de la considération de la chaîne pélagique de transfert du mercure par le modèle prévisionnel."

2485

Et ensuite, on indique que, bon, c'était l'occasion pour Hydro-Québec de revoir ses recommandations par rapport à la consommation de poissons dans le réservoir SM-2, je crois.

2490

Dans un contexte comme celui-là, où bon, ça fait partie de la séance de réaliser, comme monsieur Gagnon l'a aussi mentionné hier soir, on apprend de nos suivis, je voudrais émettre un petit commentaire, et je vais faire suivre une question au promoteur.

2495

D'abord, je voudrais que ce soit très clair pour la Commission et pour l'auditoire qui est ici qu'en regard du projet, et à ce stade-ci, Parcs Canada n'est ni pour ni contre, on est tout simplement neutre, et on souhaite que le projet se réalise dans les règles de l'art.

2500

À la limite, je dirais que Parcs Canada a même certains intérêts en commun avec Hydro-Québec, en ce sens qu'on souhaite effectivement et Hydro-Québec souhaite aussi qu'on puisse démontrer qu'un grand projet hydroélectrique n'a pas d'effet sur les oiseaux marins du parc, le projet en question évidemment.

2505

Or, Hydro-Québec détient peu ou pas d'études de cas qui démontrent que les grands projets hydroélectriques n'ont pas d'effets sur les oiseaux marins, du moins aucune étude a été donnée en référence pour soutenir le modèle prévisionnel en regard des oiseaux marins nicheurs dans le secteur de la zone de l'embouchure du parc national de l'archipel de Mingan.

2505

Parcs Canada estime qu'il y aurait une occasion intéressante, dans le cadre de la réalisation du projet Romaine, pour des études qui viseraient à démontrer justement que les grands projets hydroélectriques n'ont pas d'effets sur les oiseaux marins.

2510 Et ma question pour le promoteur est la suivante: Est-ce que le promoteur envisage des possibilités pour qu'Hydro-Québec collabore avec Parcs Canada pour mettre en œuvre des suivis qui pourraient démontrer que les grands projets hydroélectriques peuvent cohabiter avec un parc national, dans le respect et les intérêts et des besoins de chacune des parties.

2515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Gagnon.

2520

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2525 En préambule, j'aimerais mentionner qu'il y aura un suivi de la production planctonique dans le chenal de Mingan. Donc ce qu'on a présenté hier, le modèle de production planctonique, dans le programme de suivi, au sommaire, à la page 119, on décrit qu'on va valider par un échantillonnage les principales variables physiques, chimiques et biologiques de base du modèle 3D, tridimensionnel, à l'état de référence.

2530 Donc on doit valider une partie du modèle, donc ce sera inclus dans notre programme de suivi.

2535 Mais on maintient toujours notre position qu'il y a pas d'impact, il y aura pas d'impact sur les populations d'oiseaux qui nichent sur les îles de l'archipel de Mingan, donc on ne voit pas la pertinence de proposer un programme de suivi, par exemple, des colonies de sternes pierregarins.

PAR LE PRÉSIDENT:

Néanmoins, il peut y avoir des préoccupations légitimes.

2540

Hier par exemple, il était question du centre d'expertise de Pêches et Océans sur la production hydroélectrique, est-ce qu'Hydro-Québec collabore de façon financière à ce centre d'expertise.

2545 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Michel Bérubé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

2550

Monsieur le Président, le centre d'expertise en question est effectivement, comme l'a mentionné monsieur Trépanier hier, à ses tout débuts. Hydro-Québec a été sollicitée par Pêches et Océans, pour faire partie ou participer à la recherche de ce côté-là.

2555

La stratégie qui a été employée en ce moment, c'est de demander au milieu universitaire de monter un réseau de chercheurs canadiens sur la question de l'hydroélectricité et ses impacts sur l'habitat du poisson.

2560

C'est un réseau qui s'appelle, le nom a été adopté récemment, qui s'appelle Hydronet. Et personnellement, je fais partie du comité stratégique de ce réseau-là. En fait, je devrais dire, j'en faisais partie jusqu'à cette semaine, parce que je suis assez occupé de ce temps-là, alors je me suis fait remplacer.

2565

Donc j'ai un collègue d'Hydro-Québec, ils se sont réunis d'ailleurs cette semaine là-dessus, on a participé à identifier les questions scientifiques qui sont à explorer davantage, donc on participe, comme certaines autres compagnies, à identifier les sujets d'intérêt pour la recherche et également identifier les chercheurs à travers le Canada qui peuvent faire ce travail.

2570

Actuellement, le réseau Hydronet a obtenu une bourse du CRSNG, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, pour monter en fait un programme. Donc ils ont eu une première somme pour vraiment monter ce réseau-là et monter toute une gamme de projets de recherche à faire financer, et à réaliser.

2575

Donc il est prévu que ce réseau-là demande la contribution financière et la contribution également des experts évidemment des différentes compagnies, pour une collaboration avec le MPO, les différentes directions régionales.

2580

Et d'ailleurs, j'ai moi-même une rencontre dans deux (2) semaines, à ce propos-là, avec celui qui est en charge du réseau, c'est dirigé par l'Université de Montréal, monsieur Daniel Boisclair.

Alors nous en sommes actuellement aux discussions sur les éventuels participants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Ce genre de collaboration pourrait s'étendre aux oiseaux marins?

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

2590

Les oiseaux marins n'ont pas été identifiés dans les priorités de recherche dans ce groupe-là, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2595

Alors monsieur Troutet, c'est effectivement des choses que sur un avis, vous pourriez faire part de vos préoccupations, ce que vous souhaiteriez avoir concernant notamment la sterne, comme on a discuté hier.

2600

Et la Commission, elle, va se pencher sur ces aspects-là.

Et comme on dit, la Commission est en mesure d'émettre des recommandations. Alors n'hésitez pas, à ce moment-là, à nous faire part d'éléments, et soyez assuré que la Commission va vous demander un avis sectoriel.

2605

Alors je le répète, on demande pas aux ministères de dire, êtes-vous pour ou contre le projet, c'est sur des aspects sectoriels, des préoccupations, alors quelle est votre position ou quelles sont vos préoccupations ou votre niveau de satisfaction pour tel ou tel aspect.

2610

PAR M. YANN TROUTET:

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

C'est moi qui vous remercie.

2620

ILYA KLVANA

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Denis McCready.

2625

Nicolas Boisclair.

Monsieur Ilya Klvana. Bonjour monsieur.

2630

PAR M. ILYA KLVANA:

Bonjour. J'ai obtenu des informations, hier, qui me laissent croire qu'il y aurait, dans les ententes signées avec la MRC et les communautés innues qui ont signé jusqu'à présent, une clause qui oblige les signataires à faire la promotion du projet Romaine.

2635 En soi, comme ça, ça m'avait l'air tout à fait normal, mais quand j'ai repensé à ça, je me suis dit que ceci veut dire que si jamais l'opinion des citoyens de ces communautés change avec le temps, comme par exemple suite à la séance du BAPE de cette semaine, sur quelque aspect du projet que ce soit, les élus ne seraient plus en mesure de représenter leurs citoyens, étant donné qu'ils se sont engagés auprès d'Hydro-Québec à faire la promotion du projet.

2640 Ceci me semble aller à l'encontre des principes fondamentaux d'une société démocratique comme la nôtre, ici au Québec, et aussi ça me semble aller à l'encontre des objectifs mêmes d'Hydro-Québec, qui visent la coopération avec le milieu qui, en soi, est une très bonne chose, un beau principe.

2645 Si on laisse de côté les aspects légaux...

PAR LE PRÉSIDENT:

2650 S'il vous plaît, on pourrait aller à la question, parce qu'il y a plusieurs commentaires qui peuvent être apparentés à un mémoire.

PAR M. ILYA KLVANA:

2655 Oui, oui, c'est là que je m'en viens. Il faut bien que je présente la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660 Mais la question était quand même assez claire. Parce qu'il faut bien comprendre, des fois les gens ont tendance à écrire la question pour que ça devienne en même temps une opinion, il faut comprendre qu'il faut essayer de s'en tenir à la question.

2665 Les préambules peuvent être tolérés parce qu'ils sont essentiels à la compréhension de la question.

Donc je crois que la question est assez claire, à savoir est-ce qu'il y a des clauses de promotion...

PAR M. ILYA KLVANA:

2670 Non. En fait, la question s'en vient.

La question, c'est si on laisse de côté les aspects légaux, comment Hydro-Québec justifie cette façon de faire sur le plan éthique.

2675 Et j'aimerais aussi savoir qu'est-ce que les élus pensent de cette façon de faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Donc les élus ne sont pas nécessairement ici, donc vous voyez un peu, la question est très large, nous allons demander la réponse à monsieur Gagnon d'Hydro-Québec.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2685 Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

2690 Alors lorsque nous avons débuté les négociations, dans le cas de la MRC de Minganie, avec les représentants de la MRC de Minganie, il était évident que l'équipe de négociation qui représentait la MRC de Minganie était favorable au projet.

2695 Il y avait des questionnements, il y avait des préoccupations tout à fait normales, préoccupations qui, à notre avis, représentaient les préoccupations de la population.

 Évidemment, ils ne peuvent pas représenter les préoccupations de tout le monde, mais à notre avis, ils représentaient les préoccupations de la majorité des citoyens qui habitaient sur le territoire de la MRC.

2700 Alors c'est sur cette base que nous avons débuté les négociations avec les représentants de la MRC.

2705 À cet effet, comme vous le savez, on a une condition d'acceptabilité sociale, condition qui est très importante pour nous si on veut que le projet se réalise, et en signant une entente avec la MRC, on signait aussi une entente de partenariat, dans un certain cas, où on leur demandait de faire la promotion, entre guillemets, du projet et de répondre au questionnement de la population et de, si le besoin était, de se développer des outils pour permettre de répondre au questionnement de la population ou des préoccupations qui pouvaient être exprimées et qui n'avaient pas été portées à notre attention.

2710 En parallèle, nous avons des activités d'information, des tables d'information qui, elles aussi, nous permettaient d'aller chercher les préoccupations des populations, comme celles que vous auriez pu nous donner, et on les intégrait à ce moment-là, dans la mesure où c'était possible, on les intégrait au projet.

2715 Mais lorsqu'on a négocié avec la MRC, on l'a fait en tenant compte des préoccupations qu'ils nous exprimaient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Donc vous avez votre réponse sur la clause de la promotion. Vous pouvez la commenter, mais pas en ce moment, ce serait dans un mémoire.

Vous comprenez le fonctionnement de la première partie de l'audience?

2725

PAR M. ILYA KLVANA:

Je comprends tout à fait.

2730

Est-ce que vous me permettez de poser une question connexe, relative justement au fonctionnement du BAPE, en lien avec ma première question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Une question, oui.

PAR M. ILYA KLVANA:

2740

Ici, cette semaine, et plus tard au niveau des mémoires, nous avons un outil ici, avec le BAPE justement, pour que les citoyens puissent poser des questions, s'informer et émettre leurs commentaires.

Comment, dans le fond, ou en fait, est-ce qu'il y a une raison qui fait en sorte que cet outil-là n'a pas été utilisé avant la signature des ententes.

2745

Dans le sens que, justement, ça aurait peut-être été plus approprié dans notre sens. Qu'est-ce qu'Hydro-Québec pense de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Donc l'outil du BAPE, c'est ça, ou un outil similaire au BAPE. C'est quoi?

PAR M. ILYA KLVANA:

2755

Non, mais c'est parce que là, comment je pourrais dire, comment exprimer ma question!

Pourquoi les audiences du BAPE se tiennent après la signature des ententes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Très bien.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2765

Comme le mentionnait mon collègue monsieur Bourbeau tantôt, l'acceptabilité sociale ne passe pas juste par la signature d'une entente de partenariat mais, bien sûr, par tout un processus de participation du public.

2770

Et puis si vous le souhaitez, monsieur Germain, ma collègue Louise a une petite capsule, une présentation de quelques diapositives qui fait un résumé de toutes les activités de participation publiques qui ont été tenues préalablement au dépôt de l'étude d'impact et aux audiences publiques.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas nécessairement disons en lien direct avec la question de monsieur Klvana, mais le sens de la question est: Est-ce qu'Hydro-Québec aurait pu attendre les audiences publiques avant de signer les ententes, par exemple.

2780

Est-ce qu'Hydro-Québec aurait pu se limiter à une entente de principe et dire, on attend la fin des audiences avant de signer des ententes. À date, on sait qu'il y a trois (3) ententes de signées.

2785

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

2790

Alors comme vous le savez, je me répète, comme vous le savez, il y a les trois (3) fameuses conditions de réalisation qui sont préalables à la réalisation d'un projet, il y a la viabilité environnementale du projet, il y a la rentabilité du projet et l'acceptabilité sociale du projet. Il faut que ces trois (3) conditions soient remplies pour que chez nous, à Hydro-Québec, on dise go, on va de l'avant avec le projet.

2795

Et on a, du côté économique, on a fait nos devoirs, on considère le projet rentable. On a fait notre analyse environnementale, qui est l'objet des discussions, des rencontres des derniers jours, on la considère viable.

2800

On a signé des ententes avec les communautés, pas uniquement la MRC mais aussi avec la majorité des communautés autochtones, il y en a une qui demeure à être négociée et ça, ça nous conforte dans le fait qu'on considère, à ce moment-là, qu'on a l'acceptabilité sociale du milieu.

2805 Alors en ayant rencontré ces trois (3) conditions, en ayant premièrement signé avec la MRC, à ce moment-là on a déposé notre rapport d'impact quelques jours après avoir signé l'entente avec la MRC.

2810 On n'aurait pas déposé notre rapport si on n'avait pas eu d'entente avec le milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donc c'est la politique d'Hydro-Québec, c'est ce qu'on en comprend.

2815 Donc c'est un choix, c'est leur façon de procéder. Effectivement, elle aurait pu être différente, mais selon les raisons qui nous ont été données, c'est leur façon de fonctionner qu'on doit retenir.

PAR M. ILYA KLVANA:

2820 D'abord, j'ai une question qui s'adresse au BAPE. Ici, on est ici pour, dans le fond, avoir des réponses à des questions, dans le fond ça remet un petit peu en question la valeur, jusqu'à un certain point, de tout ce qui se passe ici si, dans le fond, le BAPE se passe après que les ententes soient signées. Donc on juge que le milieu a accepté.

2825 Mais comment le milieu peut accepter s'il n'a pas encore obtenu des réponses à des questions.

2830 Je tiens à préciser que je suis pas opposé ou contre le projet, c'est pas là le fond de ma question. Mais le milieu doit se renseigner avant de pouvoir savoir s'il accepte ou pas, je pense.

 Donc que pensez-vous, justement, de l'utilité de ce qu'on fait ici, qui est payé par les impôts de tous les contribuables québécois.

2835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Nous n'avons pas à répondre aux procédures. Le BAPE intervient selon la procédure, donc nous, nous intervenons lorsqu'il y a des demandes d'audience publique, donc dans ce cas-ci il y en a eu, donc nous sommes intervenus.

2840 Donc on n'intervient pas, nous, au moment – on a aucune décision à prendre au sujet du moment où nous intervenons. Madame Paul pourra confirmer que c'est au niveau de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact que le BAPE est saisi d'initier un mécanisme qui s'appelle la période d'information publique de quarante-cinq (45) jours, pendant laquelle les gens peuvent
2845 faire des demandes d'audience.

Ensuite de ça, c'est la ministre qui décide s'il y aura audience publique, et c'est elle aussi qui fixe la date de début de l'audience publique.

2850 Madame Paul pourrait compléter.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2855 Effectivement, je voudrais mentionner à monsieur Klvana que les audiences qui se tiennent actuellement font partie et c'est une étape de la procédure d'évaluation environnementale.

2860 Le promoteur ayant déposé son étude d'impact en janvier 2008, le ministère a fait une importante analyse de l'étude, a posé des questions avec l'aide de ses experts, est allé en deuxième série de questions, et la ministre a rendu publique l'étude d'impact et tout le dossier au début du mois de septembre.

2865 Il y avait à ce moment-là une période de quarante-cinq (45) jours pour les demandes d'audience publique, et c'est à partir de ces demandes-là que le Bureau est mandaté pour tenir des audiences.

2870 Comme l'a mentionné monsieur le Président, le Bureau a pas de latitude par rapport au moment où il peut se présenter devant la population; c'est vraiment au sein, ça se déroule au sein d'une procédure qui est relativement rigide et qui est enchâssée dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

2875 Je voudrais revenir sur les ententes qu'Hydro-Québec a signées. Ces ententes-là sont considérées, pour nous, comme des ententes privées et Hydro-Québec ou n'importe quel autre promoteur, parce qu'il y a pas juste dans le domaine de l'hydroélectricité qu'il y a des ententes qui se signent avec les milieux d'accueil, on le voit dans le monde minier, on le voit dans d'autres domaines, et ces ententes-là, dans le fond, sont négociées au rythme où le promoteur le veut bien, avec les parties avec lesquelles il négocie.

2880 Et quand on arrive en audience, il y a des projets pour lesquels ces ententes-là sont publiques, il y en a d'autres pour lesquelles elles ne le sont pas, mais on a très peu de marge de manœuvre par rapport à ces ententes-là.

2885 Et même chose pour le Bureau d'audiences publiques. Dans le fond, on est dans une procédure d'évaluation environnementale qui se déroule en parallèle avec ces négociations-là qui aboutissent à des ententes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Alors vous comprenez, monsieur Klvana, vous pouvez être insatisfait des réponses, ça vous pouvez nous en parler dans votre mémoire. Mais il faut accepter la réponse qui nous est donnée, on peut en être insatisfait et donner son opinion dessus.

2895 Mais avant tout – c'est ça, vous pouvez faire des propositions en disant, moi ce que je souhaite, c'est que ça marche de telle façon ou de telle autre façon.

Mais là, pour l'instant, ça a fonctionné de cette façon-ci, alors nous avons la réponse d'Hydro-Québec à ce sujet, c'est sa position, la position d'Hydro-Québec.

2900 Et les maires, également, ce que j'en comprends, c'est qu'ils auraient pu décider de ne pas signer l'entente et d'attendre, mais ils ont choisi d'approuver l'entente, ainsi que certaines des communautés autochtones, d'autres non. C'est comme ça.

2905 Mais vous pouvez être insatisfait de ça et vous pouvez nous en faire part. Vous comprenez?

PAR M. ILYA KLVANA:

Donc en fait, c'est deux (2) processus indépendants l'un de l'autre.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En quelque sorte, on pourrait dire oui.

PAR M. ILYA KLVANA:

2915 OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Ça vous va? Je vous remercie.

DENIS McCREADY

2925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Denis McCreedy, s'il vous plaît.

2930 Bonjour monsieur.

PAR M. DENIS McCREADY:

2935 Bonjour. Ma question s'adresse au promoteur Hydro-Québec.

Comme la révision des données de recherche par d'autres scientifiques indépendants de compétences égales est un standard mondialement reconnu comme gage de rigueur, j'aimerais savoir si des spécialistes indépendants ont révisé ou vont réviser les données de l'étude d'impact et des études sectorielles soumises par Hydro-Québec au BAPE.

2940

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

2945 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2950 Le personnel d'Hydro-Québec qui réalise les études d'impact, les études d'ingénierie, possède une expertise très importante en matière d'évaluation environnementale au Québec. Hydro-Québec, c'est un joueur important des études d'impact, donc on a une équipe de quarante (40) personnes qui sont dédiées à la réalisation d'évaluations environnementales dans différentes disciplines.

2955 On travaille aussi avec des firmes externes depuis une trentaine d'années, qui ont développé une expertise dans tous les domaines reliés aux études d'impact, milieu naturel, milieu physique, milieu social.

2960 Hydro-Québec ne fait pas seulement affaire avec son personnel et les firmes, on travaille très fréquemment avec des universitaires, donc dans le cadre du projet Romaine, on a travaillé avec le professeur Bernatchez sur la génétique du saumon; on a développé un modèle prévisionnel planctonique avec le docteur Saucier de l'ISMER. On a travaillé aussi avec des chercheurs de INRS Eau.

2965 On collabore aussi de manière ponctuelle même avec des spécialistes des ministères, au Service canadien de la faune par exemple, pour des études sur les oiseaux.

Donc on considère qu'il y a une très grande expertise déjà à Hydro-Québec, dans les firmes et chez des chercheurs affiliés à des universités, donc la nécessité de la contre-expertise n'est pas requise.

2970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'irais du côté aussi de madame Paul. Du côté du ministère, de quelle façon vous vérifiez par exemple les méthodologies et qualités des données qui sont invoquées par le promoteur.

2975 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

2980 Bien, comme on a déjà un petit peu évoqué ce sujet-là hier soir, en fin de soirée, j'avais adressé une réponse à monsieur McCready en disant que le ministère, au fil des années, on évalue des projets hydroélectriques depuis environ, bien, depuis 1980, donc au fil des années, on a acquis de l'expertise à l'interne, au sein de la direction des évaluations environnementales.

2985 On travaille aussi en collaboration avec des experts ou des spécialistes d'autres ministères. Il nous arrive de collaborer avec Pêches et Océans pour examiner des points particuliers.

2990 Et on fait aussi, si besoin est, et on demeure très humble là-dessus, on n'essaie pas d'outrepasser nos compétences, si besoin est, on va à l'externe auprès de chercheurs universitaires pour avoir une opinion indépendante ou pour avoir un point de vue peut-être un peu original par rapport à des données qui nous sont fournies.

2995 C'est évident que le ministère ne repasse pas derrière Hydro-Québec pour refaire des échantillonnages, pour vérifier tous les calculs qui ont été faits, mais on s'assure quand même, et je pense que notre document de questions et commentaires prouve le sérieux de notre travail, on s'assure quand même de réviser l'ensemble des chapitres de l'étude d'une façon la plus rigoureuse possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000 Du côté de Pêches et Océans, avez-vous quelque chose à ajouter.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

3005 Oui, j'aurais pas énormément de choses à rajouter, parce que c'est un peu le même principe.

Je rajouterais juste que quand on a des besoins de consultation de spécialistes externes, qui peuvent provenir d'universités ou de d'autres endroits, c'est plus dans des cas où l'expertise spécialisée n'est pas disponible à Pêches et Océans.

3010 Donc un peu comme madame Paul le mentionnait, je pense que la nature des questions adressées au promoteur, la nature des analyses et l'expertise qui a été développée à Pêches et Océans vis-à-vis de l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson fait en sorte qu'à l'interne, il

3015 y a une expertise qui s'est développée, et comme je le disais au départ, quand on a des besoins
externes qui sont pour pallier à certaines spécialités qui sont pas disponibles à Pêches et
Océans, ou bien d'avoir un avis complémentaire sur un sujet en particulier, le ministère consulte
des spécialistes externes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 Je vous remercie.

Monsieur McCready.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3025 Un complément, monsieur Germain, si vous permettez.

3030 J'aimerais signaler que de l'étude d'impact de la Romaine, il y a déjà prévu de publier ou
en publication des études scientifiques sur le débit réservé et sur le modèle de productivité
planctonique. Donc ce sera publié dans des revues scientifiques qui sont révisées par des pairs,
donc par des experts internationaux. Donc la rigueur scientifique d'Hydro-Québec est démontrée
par ces publications.

3035 Et aussi mentionner qu'à Hydro-Québec, il existe aussi un comité d'experts en ingénierie,
Hydro-Québec fait appel à des experts internationaux dans certains volets de l'ingénierie. Donc
là aussi, l'expertise est importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Très bien.

Monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

3045 Je me demande, est-ce que l'étude d'impact et les études sectorielles qui sont déposées
au BAPE représentent la totalité des études qu'Hydro-Québec a commandées en rapport avec le
projet de la Romaine.

3050 En somme, est-ce qu'il y a d'autres études sectorielles qui ont été faites mais qui ont pas
été citées ou déposées.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Ce que j'en comprends, c'est qu'il y a environ, la référence bibliographique fait référence à cinq cents (500) documents, dont environ deux cent cinquante (250) études, qui sont par exemple des études, quand on regarde les titres, des études d'échantillonnage par exemple ou des campagnes d'échantillonnage qui ont été par la suite intégrées aux études sectorielles.

3060 Monsieur Gagnon, pouvez-vous expliciter un petit peu.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3065 Oui. Donc dans le rapport d'étude d'impact, qui fait environ quatre mille (4000) pages avec les compléments, on cite parfois des références bibliographiques qui sont tirées soit de rapports de suivis précédents ou de recherches faites par d'autres chercheurs.

3070 Ce qui accompagne aussi l'étude d'impact, c'est une soixantaine d'études sectorielles, donc elles ont été déposées dans le dossier d'évaluation environnementale, et il y en a pas d'autres. Elles sont toutes présentées, pour les besoins de l'analyse environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075 On parle de soixante (60) études sectorielles, mais on pouvait voir aussi, des fois, des études sur la Romaine qui datent de 2000 ou 2001, dans les références bibliographiques, nous en avons plusieurs.

3080 Ça fait qu'au total, il y a quand même un certain nombre d'études techniques qui ont été faites, qui ont mené aux études sectorielles.

Ce qu'on en comprend, il y a eu comme un écrêtage, on a utilisé les études sectorielles pour confectionner l'étude d'impact. C'est comme ça qu'on doit comprendre la pyramide, là. Alors c'est l'information, il y a une bibliographie sur ces études.

PAR M. DENIS McCREADY:

3085 Hier, j'ai posé une question par rapport, bien, j'ai posé plusieurs questions par rapport aux impacts et aux mesures compensatoires, et je veux savoir, comme il semble que c'est pas le cas en ce moment, est-ce qu'Hydro-Québec serait prêt à créer un fonds substantiellement garni pour des mesures compensatoires dans le cas d'impacts négatifs sur les pêcheries, la foresterie ou la santé des citoyens de la région, qui auraient pas été prévues, mal évaluées ou, on connaît pas les avancements de la science mais peut-être que dans vingt-trente (20-30) ans, on va découvrir que tel aspect du projet de la Romaine était pas prévisible, parce qu'on n'en avait la connaissance à l'époque, mais il a un impact.

3095

Ce que je comprends, c'est qu'il y a des mesures compensatoires qui sont mises en place pour certains impacts qui sont mesurés, mais est-ce qu'il existe un fonds compensatoire pour les imprévus, entre guillemets.

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

3105 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

De la façon dont on procède, nous, c'est par le suivi environnemental. Donc on fait un suivi environnemental qui va s'échelonner jusqu'en 2040, sur différentes composantes du milieu, et l'objectif du suivi, c'est de valider l'évaluation des impacts, regarder si les mesures d'atténuation et de compensation qu'on a mises en place fonctionnent bien.

3110

Et dans le cas où il y aurait des correctifs à apporter, Hydro-Québec prévoit les budgets pour corriger les mesures d'atténuation ou de compensation.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans les anciens projets, par exemple, avez-vous des exemples de corrections que vous avez apportées, des projets, bien, c'est plus des projets, mais dans des sites exploités depuis quelques décennies.

3120

Avez-vous un (1) ou deux (2) exemples à nous donner.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3125 Je cherche, de mémoire, s'il y aurait une mesure particulière qui aurait mal fonctionné en suivi et sur laquelle on aurait fait des correctifs.

3130 Mais de mémoire, par exemple on a fait une mesure d'atténuation pour des milieux humides dans un projet en Outaouais, le projet de Rapides-des-Quinze, où on devait aménager un milieu humide sur une digue, et puis les premiers travaux qu'on avait faits ont pas donné les résultats escomptés.

Donc on est retourné au terrain, là, refaire des modifications pour s'assurer que le suivi de ce petit milieu humide là fonctionnait.

3135 Il y a un exemple récent, la passe migratoire sur la rivière Eastmain, une passe migratoire pour le saumon, qu'on a construite et mise en service il y a deux (2) ans.

3140 On s'est rendu compte que lors de la première année de suivi, il y avait eu un problème avec les blocs de béton dans la passe migratoire, et l'année suivante, on est retourné faire des correctifs pour s'assurer que la passe correspondait aux objectifs visés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145 Vous parlez de la passe migratoire sur la rivière Eastmain, à la Baie-James, pour le saumon?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3150 Non, pour l'esturgeon.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, excusez-moi, j'avais compris saumon.

3155 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais ajouter quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160 Oui, madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3165 Je voudrais dire que dans le projet Eastmain-1A, dérivation Rupert, qui a pas été autorisé dans la procédure d'évaluation environnementale méridionale mais bien dans une procédure qui est définie dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, et qui est repris au chapitre 2 de notre loi, la Loi sur la qualité de l'environnement, on a introduit, dans le certificat d'autorisation, le concept de gestion adaptative, justement pour permettre de corriger ou de progresser avec le promoteur, au fur et à mesure des résultats de suivis environnementaux post-travaux, post-mise en exploitation, pour pouvoir...

3170

3175 Ça visait essentiellement le régime de débits réservés, qui est au cœur d'un projet de dérivation, qui est excessivement important pour le maintien de tout l'écosystème, le promoteur a fait des propositions de régime de débits réservés, mais il est clair que si les programmes de suivis démontrent que le régime est pas tout à fait adéquat pour atteindre les objectifs visés, soit le maintien des écosystèmes et surtout certaines populations piscicoles qui sont chères au cœur de la nation crie, le promoteur va devoir retravailler ce régime-là.

3180 Donc ça ouvre une porte, ça permet de la souplesse mais en même temps, ça oblige le promoteur à toujours être sur le qui-vive.

PAR M. DENIS McCREADY:

3185 Est-ce qu'il y aura une disposition comme ça dans le projet de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Paul.

3190

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3195 On l'examine de façon très sérieuse. Et comme le régime de débits réservés pour le maintien de la population de saumon, entre autres, est très très important, probablement qu'on retiendra cet outil-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur McCready.

3200

PAR M. DENIS McCREADY:

3205 J'ai une deuxième question. J'ai manqué malheureusement le début de la conférence d'aujourd'hui, c'est une question par rapport à la confidentialité des ententes.

3210

 Ce que je comprends, c'est que la demande de confidentialité venait d'Hydro-Québec, dans le cas de la MRC. Je voulais juste savoir, est-ce que la confidentialité a été requise pour les ententes avec les communautés innues aussi, de la part d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3215

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3220 Effectivement, l'entente de confidentialité est requise aussi avec les ententes avec les communautés innues.

3225 Mais pour vous permettre de faire un rattrapage, puisque vous avez manqué le début de cette séance, j'aimerais vous dire que l'article de confidentialité qui nous liait avec la MRC de Minganie a été levé. Alors on a déposé, aujourd'hui, un sommaire très détaillé de l'entente qui lie Hydro-Québec avec la MRC de Minganie.

3230 Ceci étant dit, lorsque la troisième entente avec la communauté de Mingan va être, nous l'espérons, un jour conclue, à ce moment-là selon la volonté des parties, on pourra lever la clause de confidentialité.

PAR M. DENIS McCREADY:

3235 Et qui va s'assurer de faire le suivi de ça; est-ce que c'est le BAPE, est-ce que c'est le promoteur, est-ce que c'est...

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Bonne question. Ce sera pas le BAPE, pour la simple et bonne raison que le BAPE n'existe, dans un projet, que pendant le temps qu'il fait son enquête, et lorsque le BAPE remet son rapport, les commissaires passent à d'autres mandats, et le BAPE n'assure aucun suivi.

Je laisserais parler madame Paul à ce sujet.

3245 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Monsieur McCready, est-ce que vous pourriez répéter votre question.

PAR M. DENIS McCREADY:

3250 Je comprends la réponse de monsieur Bourbeau. Ce que je me demande, il semble qu'il y a un accord de la part des promoteurs de rendre publiques les ententes une fois que toutes les ententes auront été signées, je comprends la logique derrière ça.

3255 Ce que je me demande, c'est quelle entité va s'occuper de consulter, parce que ce qu'Hydro-Québec a dit hier et ce que monsieur Bourbeau répète, c'est qu'une fois que toutes les ententes vont être signées, on pourra les rendre publiques, quelle entité s'occupe de faire le suivi, de rendre publiques ces ententes-là.

3260 C'est certainement pas moi, de Montréal, qui va envoyer des fax et qui va dire, est-ce qu'on peut les rendre publiques.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3265 En fait, ce sont les signataires, je pense, qui devront les rendre publiques.

3270 Nous, par contre, étant donné – c'est une bonne nouvelle de savoir que le sceau de confidentialité a été levé – ce qu'on va faire, c'est qu'on va inclure le contenu des ententes, ou ce qu'on pourra en tirer ou ce à quoi on aura accès, à l'intérieur de notre analyse environnementale, en ce qui concerne les impacts sociaux, les impacts psychosociaux et les impacts socioéconomiques.

3275 Parce qu'on a beaucoup entendu de témoignages qui tournent autour de ces aspects-là, et pour nous, les ententes, ça va venir alimenter notre réflexion et éventuellement nos recommandations à la ministre.

PAR M. DENIS McCREADY:

3280 Juste une autre question. Je vois qu'il y a des gens qui font la traduction simultanée de l'audience.

Quelle partie des documents déposés au BAPE ou des décisions sont traduites en innu. Est-ce qu'il y a des sommaires ou est-ce qu'il y a...

PAR LE PRÉSIDENT:

3285 Je dirigerai la question du côté d'Hydro-Québec.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3290 Oui. Tout d'abord, sur le suivi des ententes, monsieur Bourbeau tantôt a pris un engagement, et quand Hydro-Québec prend un engagement, on s'y tient.

3295 Deuxièmement, concernant les traductions en innu, ce qu'on a préparé dans l'étude d'impact, ce qui a déjà été traduit en innu, c'est les affiches. Donc il y a des affiches qui ont été traduites en innu lors des sessions de portes ouvertes sur différents sujets, il y en a plusieurs piles.

Louise Émond a un complément aussi d'information à ajouter.

3300 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Monsieur le Président, on a mentionné qu'il y avait eu un certain nombre d'ateliers, de rencontres dans les communautés innues, qui ont été réalisés.

3305 Au cours de ces rencontres-là, pour permettre aux gens d'avoir accès à l'information, et de pouvoir aussi communiquer avec les spécialistes qui étaient présents dans les différents domaines, il y avait toujours la participation d'une traductrice ou d'un traducteur, pour s'assurer que les gens avaient non seulement accès à la langue innue, mais que l'information était

3310 suffisamment vulgarisée pour permettre aux gens de la communauté de pouvoir bien apprécier l'information qui était véhiculée.

3315 Et bien sûr, la presque deux (2) douzaines d'affiches qui ont été réalisées, qui ont été utilisées tant dans les portes ouvertes ici, à Havre-Saint-Pierre, que dans les différentes communautés innues.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Par contre, j'ai perdu un petit bout, mais dans l'hypothèse où les ententes étaient rendues publiques, avec l'accord de toutes les parties, dans le cas des ententes avec les Innus, est-ce qu'il y a une version en langue innue qui existe ou est-ce que l'entente serait traduite à ce moment-là, pour le bénéfice de la communauté, des communautés innues.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3325 Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3330 Alors non, pour les ententes qui sont signées avec les communautés innues, elles ne sont pas traduites en innu.

Par contre, s'ils désirent, si une des communautés désire avoir une traduction en innu, c'est à leur libre choix.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

3340 Une dernière question, monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

3345 Oui, excusez-moi, j'ai fermé mon ordinateur trop rapidement! Je pensais pas que j'avais droit à une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3350 Oui, je vais vous en laisser une autre. Nous allons passer un autre intervenant avant d'aller au dîner.

PAR M. DENIS McCREADY:

Oui, je vais aller pour des questions courtes. Un petit instant.

3355 Il a été dit, au début des audiences publiques, qu'il n'y avait pas d'alternative au projet de la Romaine au niveau de la puissance et au niveau de l'apport économique que ça pouvait avoir à Hydro-Québec.

3360 J'étais un peu surpris de la réponse, mais c'est parce que, en tout cas, par déformation professionnelle, je prévois toujours un plan B, on est en train de regarder pour revenir en bateau parce que la route est encore fermée, je me demande, à part la rivière Petit Mécatina, est-ce qu'il y a d'autres cours d'eau, sur la Côte-Nord, qui sont analysés ou qui ont été analysés par Hydro-Québec pour remplacer la Romaine, si jamais le projet allait pas de l'avant.

3365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3370 Le projet de la Mécatina est présentement à l'étape de l'étude préliminaire, donc c'est normalement dans nos agendas, d'ici quelques décennies probablement, de développer ce projet-là s'il s'avère rentable.

3375 Mais nous, on présente aujourd'hui le projet du complexe de la Romaine, et on considère qu'il y a pas de solution de rechange à ce projet-là, autrement qu'un autre projet hydroélectrique de même ampleur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3380 Ça vous va?

PAR M. DENIS McCREADY:

3385 Oui.

NICOLAS BOISCLAIR

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Nicolas Boisclair.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3395

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400

Bonjour monsieur.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3405

Bien premièrement, j'ai trois (3) questions qui ont été mises en différé par le promoteur depuis deux (2) jours, je me demandais si on allait pouvoir assister aux présentations des réponses avant la fin de la période de questions d'aujourd'hui.

3410

Si j'ai bien compris, c'est toujours prévu que la période de questions se termine aujourd'hui ou...

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Tout indique que ça va se terminer aujourd'hui.

Bien entendu, nous avons le mécanisme de questions par écrit qui va se poursuivre, si les gens veulent avoir des compléments d'information ou des précisions sur des questions ou des documents déposés en cours de l'audience, donc la Commission va accepter, je crois que c'était jusqu'au 7 novembre qu'on acceptait des questions pour pouvoir les acheminer au promoteur, donc des demandes de précision ou autre chose comme ça.

3420

Nous, on fait un suivi des documents, des informations. On a fait le tour des points, vous étiez peut-être pas là au début.

3425

Pouvez-vous répéter les trois (3) points que vous considérez en suspens.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3430

Oui. En résumé, j'ai demandé si le promoteur pouvait déposer une présentation de photos des différents tronçons de la rivière, pour le bien de la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435

C'est ça, ça a été déposé, avec une quinzaine de documents. Nous allons les codifier, de façon à ce que chacun des documents soit facilement compréhensible. Alors disons qu'on a une cote DA32, ce sera marqué par exemple – je dis 32, je le sais pas qu'est-ce que ça va être, mais

disons DA32 – diaporama sur la rivière Romaine. On met des titres explicites, pour que les gens repèrent les documents assez facilement.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3440

Mais ça a pas été présenté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445

Non, ça a pas été présenté, parce qu'on avait aussi d'autres documents.

Et à ce moment-là, nous, ce qu'on va faire, on va vérifier la grosseur du document, on va essayer de le mettre dans notre site Internet pour qu'il puisse être visualisé, je crois qu'il a été mis sous forme PDF. Donc les gens pourront le regarder à loisir.

3450

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

OK. La deuxième, c'était au sujet de la mission d'Hydro-Québec Distribution, donc le promoteur demandait que la question soit envoyée à Hydro-Québec Distribution, parce qu'ici, ils sont pas là.

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

On va voir s'ils ont eu des nouvelles.

3460

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Donc sur comment sa mission influençait le choix de filières dans ses appels d'offres et tout ça.

3465

Et puis la troisième, c'était au niveau des études qui démontraient son argumentaire pour dire que les autres filières renouvelables n'étaient pas des solutions de rechange au projet.

Donc c'était ça les trois (3) questions qui avaient été mises en différé et que j'avais pas entendu la réponse.

3470

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, il y a eu un complément de réponse sur les autres filières.

3475

Monsieur Gagnon, pouvez-vous compléter sur, bon, un, la mission d'Hydro-Québec Distribution, et la question des filières de production.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3480

Concernant la mission d'Hydro-Québec Distribution, monsieur Bourbeau en a fait la lecture je crois hier soir ou avant-hier soir. C'est la prérogative d'Hydro-Québec Distribution de cibler les sources d'énergie qu'elle juge appropriées pour remplir les conditions de son plan d'approvisionnement, c'est pas au promoteur ici présent à commenter leur travail.

3485

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est l'état de la situation.

3490

Mais on peut toujours adresser une question par écrit, si vous le désirez, à Hydro-Québec Distribution.

Mais ça, si on leur demande simplement c'est quoi leur mission, ils vont simplement nous envoyer l'extrait.

3495

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

OK, ça va être plus tard. Ça peut pas...

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, plus tard, pas nécessairement. Là, la réponse de monsieur Gagnon est claire, il estime que c'est pas de sa division de répondre à la question.

3505

Mais si vous voulez qu'on adresse une question par écrit à Hydro-Québec Distribution...

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Mais mardi, j'avais demandé que oui, on le fasse.

3510

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. Nous, on va faire un suivi. Donc la question plus exactement, je vais m'assurer qu'on en prenne note.

3515

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Oui, il faudrait regarder les transcriptions, là.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être que ça a été fait, mais ce qu'on fait souvent, c'est parce que là, pendant qu'on est ici, on n'est pas ailleurs, donc aussitôt qu'on va retourner à Québec, on va faire le suivi de certaines questions, on va les envoyer.

3525

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

OK, merci.

3530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question aussi des filières.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3535

Oui.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3540

La question des filières, tantôt, quand on a commencé la séance, je mentionnais qu'on a déposé – attendez, je recherche la référence dans mes notes – on a déposé un complément de réponse, "Étude de variantes énergétiques", un document qu'on a remis tantôt.

3545

Et on a aussi déposé un document sur les comparaisons des options énergétiques, émissions atmosphériques des options de chauffage, dont il y a des aspects sur la géothermie. Un document de six (6) pages.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3550

Bon, je vais lire ça avec attention.

Donc ma première question aujourd'hui concerne les coûts du projet. Pour moi, c'est encore un petit peu flou.

3555

Le coût du projet sans le branchement, donc sans les lignes à haute tension qui vont amener ça à la ligne qui provient de Churchill Falls, en dollars de 2015, c'est six point cinq milliards de dollars (6,5 G\$), et avec le branchement, en dollars de 2015, est-ce que c'est sept point cinq (7,5G\$) ou huit milliards de dollars (8 G\$).

3560

Et je voulais savoir, qu'est-ce qui est inclus quand on dit neuf point deux sous par kilowattheure (9,2 ¢/kWh). Est-ce que c'est le six point cinq milliards (6,5 G\$) ou si c'est avec le branchement et le transport.

3565 Donc est-ce qu'on amène l'énergie de la Romaine à la frontière pour ce coût-là de neuf point deux sous par kilowattheure (9,2 ¢/kWh), donc à la frontière je veux dire États-Unis ou Ontario, pour le vendre sur les marchés d'exportation, ou il reste encore à ajouter le transport et d'autres coûts.

3570 Et aussi, je me demandais, sur les huit térawattheures (8 TWh) produits, combien on en amène à la frontière, donc en tenant compte des pertes de transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

Disons que ça a été discuté en détail.

3575 Monsieur Gagnon, pourriez-vous faire un résumé au sujet de ce que comprend le coût du projet, ce qu'il ne comprend pas. Et donc les pertes de charge, à ce moment-là, pour apporter l'électricité jusqu'à la frontière.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3580 Oui, Henri-Paul Dionne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Vous allez avoir, c'était mardi, nous avons un spécialiste d'Hydro-Québec qui a donné une réponse, une présentation détaillée de plusieurs minutes; donc cette personne-là n'est plus ici, mais elle a donné, donc ça va se retrouver dans les transcriptions de mardi, mardi après-midi.

3590 Alors vous pourrez avoir un complément de réponse, à ce moment-là, dans la transcription de mardi après-midi.

Oui, allez-y.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3595 Bon, pour répondre à la question de monsieur, je vais répondre en deux (2) temps.

3600 Ce qu'il faut savoir donc, pour le coût d'investissement, donc qui comprend le coût de production, c'est de six point cinq milliards (6,5 G\$). À cela s'ajoute évidemment le coût pour le raccordement des centrales au réseau, on parle d'un coût d'environ un point cinq milliard (1,5 G\$). Donc ça, ce sont des coûts à l'investissement et qui sont exprimés en dollar global, c'est-à-dire que ça comprend l'inflation et les intérêts.

3605 Suite à ça, durant la période évidemment d'exploitation, nous avons différents coûts, différents frais, tels que les frais d'exploitation, les taxes, les redevances hydrauliques, les versements des ententes. Alors ces coûts-là sont répartis dans le temps.

3610 Et c'est à ce moment-là que pour exprimer le coût du projet, on parle à ce moment-là en annuité, et on revient à un coût de neuf virgule deux cents du kilowattheure (9,2 ¢/kWh). Donc ce coût-là est l'annuité que ça représente pour le coût du projet.

3615 C'est comme un peu si vous achetez une automobile, une automobile cash, c'est votre investissement. Si vous achetez seulement une partie et vous en empruntez une autre partie, bien, vous avez quand même des frais. Si vous déboursez juste dix mille dollars (10 000 \$) sur une voiture de vingt mille dollars (20 000 \$), bien, l'autre dix mille dollars (10 000 \$) est versé par annuité, par mois.

3620 Donc c'est ça qui est l'ensemble de l'étude économique. Donc à l'investissement, on investit huit milliards de dollars (8 G\$) avec le transport, et les autres frais, qui sont une somme qu'on pourrait donner en montants courants, si vous voulez sur cinquante (50) ans, bien, ce qu'on fait, c'est qu'on prend tout ces montants-là, les montants en investissement et les montants au cours de l'exploitation du complexe, et on ramène ça à une annuité qui fait un coût de neuf virgule deux cents du kilowattheure (9,2 ¢/kWh).

3625 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Incluant le transport jusqu'à la frontière.

3630 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

Oui, du kilowattheure, incluant, exactement.

3635 Parce que le raccordement au réseau, à ce moment-là lorsqu'on raccorde les centrales au réseau, évidemment le transport est assuré jusqu'à la frontière, jusqu'au centre des charges.

Donc pour Romaine, à ce moment-là, ce qui arrive pour le transport, c'est les lignes qu'on vous a montrées durant les audiences.

3640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc sur une présentation, il y a le dépôt de documents qui montrent les différentes interconnexions, avec les puissances et capacités.

3645 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Et les pertes de charge, Henri-Paul, c'est combien de pour cent.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3650 Bien, les pertes de charge, c'est que nous avons inclus évidemment des pertes d'environ, de mémoire, ça représente environ huit (8 %) à neuf pour cent (9 %), ce que nous avons déduit du montant, du huit térawattheures (8 TWh) que les centrales produisent annuellement. Il y a environ un huit pour cent (8 %) qui est perdu en perte.

3655 Donc on vend huit térawattheures (8 TWh) moins huit pour cent (8 %) de ce montant-là, ce qui représente environ, net, environ sept point deux térawattheures (7,2 TWh), sept point deux-sept point trois (7,2 TWh-7,3 TWh).

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3660 Merci, Henri-Paul.

PAR LE PRÉSIDENT:

3665 Très bien.

Oui, monsieur Boisclair.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3670 Oui, merci.

3675 J'ai une question au sujet des frayères, l'aménagement des frayères. J'aimerais, si c'était possible, voir des images d'aménagements de frayères, comment le promoteur s'y prend, les différentes étapes, la machinerie utilisée.

Est-ce que ce serait possible de voir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3685 Oui, on a des photos d'aménagements de frayères dans nos bottins, on vous en trouve une, ce sera pas long.

PAR LE PRÉSIDENT:

3690 Tantôt nous allons voir des photos, et ce que je notais dans l'étude d'impact, il y avait des discussions, notamment de mémoire, c'était en aval de Romaine-1 où il pouvait y avoir des propositions par exemple ou des suggestions de Pêches et Océans concernant une frayère, je me souviens plus où elle était exactement, mais il semblait par exemple que l'aménagement était peut-être pas possible, à cause d'une inaccessibilité de la machinerie ou un terrain trop accidenté.

3695 Donc j'imagine aussi, si vous avez pas de photos de la machinerie, au moins nous décrire de quelle façon vous accédez à la rivière, parce qu'effectivement, lorsqu'on aménage des frayères, c'est souvent en milieu naturel de part et d'autre.

3700 Donc il y aurait cet élément d'information là à fournir également.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3705 Oui. Donc pendant qu'on cherche la photo, j'espère qu'on va la trouver, pour avoir moi-même participé à de l'aménagement de frayères dans certains projets, la façon standard d'accéder à un plan d'eau, on aménage un chemin d'accès qui s'approche de la rive, et puis si la frayère qu'on veut aménager est sur le bord de la rive, avec les camions on amène du galet, donc du substrat de fraie, des roches et des galets qui ont été préalablement tamisés pour avoir les diamètres requis pour la fraie, et qui ont été aussi nettoyés pour qu'il y ait le moins de particules fines possible.

3715 Et ensuite, on vient disposer dans la rivière avec de l'équipement, comme par exemple des pelles, ou des bulls, ou parfois ça peut se faire à la pelle manuelle, quand c'est des petites frayères.

Donc on vient disposer les rochers, les substrats de fraie en fonction d'un plan technique très précis qui présente les dimensions et les épaisseurs de substrats qu'on doit aménager.

3720 Dans d'autres cas, on peut déplacer les matériaux par barge, ça s'est déjà fait aussi, mais on préfère l'accès par voie terrestre, quand c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Nous avons vu des photos, cette semaine on a vu au moins une photo d'un aménagement de frayère.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3730 Pendant que vous cherchez toujours la ou les photos, est-ce que vous pouvez me dire dans combien de pour cent des cas, environ, peut-être que c'est différent selon les espèces, je le sais pas, que la frayère fonctionne effectivement et accomplit sa mission de permettre la fraie du poisson et la reproduction, tout ça.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3735

Michel Bérubé.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3740

Oui monsieur le Président. En ce qui concerne les frayères, bon, on cherche une photo avec la machinerie, là, on n'avait pas prévu vous présenter une photo avec la machinerie, ce que j'aimerais vous montrer, ce sont les secteurs, effectivement, qu'on veut aménager pour le saumon. Il y a des frayères à aménager également pour l'omble de fontaine, là, éventuellement dans des lacs, que j'ai présentées hier.

3745

Ce dont vous faisiez référence, monsieur le Président, sur les secteurs accessibles ou inaccessibles où est-ce qu'on ferait les frayères, et ce qui est en discussion en ce moment avec Pêches et Océans, je peux vous le présenter également, les endroits où on ferait les travaux.

3750

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Monsieur Germain, on va revenir ce soir avec les photos.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755

Pour les photos, OK, très bien. Alors nous débuterons la soirée avec les photos donc pour les frayères.

Allez-vous être là ce soir?

3760

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Oui, oui.

3765

Est-ce que je peux me permettre une autre courte question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

3770 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

J'aimerais savoir, au niveau des emplois créés par le projet, quel pourcentage serait des emplois saisonniers, quel pourcentage serait des emplois disons annuels, pour la durée de douze (12) mois consécutifs, dans le cadre du complexe hydroélectrique.

3775

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est les emplois en construction, c'est ça?

3780 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Oui, construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785

On voyait certains tableaux où on avait un pic de travailleurs, j'imagine que le pic est en période estivale.

3790

Quelle proportion des projets, effectivement, serait relativement à temps plein. Parce qu'en années-personnes, ça donne une moyenne, mais ça nous empêche de voir combien il y en avait qui étaient à temps plein et combien il y en avait à temps partiel.

Monsieur Gagnon.

3795 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

3800

C'est pas une information qu'on a à portée de la main. Ce qu'on a présenté dans l'étude d'impact, quand on présente en nombre d'années-personnes, donc c'est un cumul d'emplois permanents, d'emplois saisonniers et aussi de travailleurs qui viennent sur les chantiers de manière ponctuelle, par exemple pour trois (3) ou quatre (4) mois, pour une opération particulière, et qui ressortent par la suite.

3805

Donc ce que ça donne comme résultat global, c'est en moyenne neuf cent soixante-quinze (975) emplois créés chaque année pendant onze (11) ans.

Mais de ressortir l'information pour avoir tout le découpage lot par lot, pendant onze (11) ans, d'emplois permanents, d'emplois temporaires, d'emplois saisonniers, c'est un calcul très complexe, et on n'a pas cette information-là à portée de main rapidement.

3810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez pas de résumé? Pas besoin d'avoir pendant onze (11) ans, donc saison par saison, mais des fois une approximation, quelle proportion des emplois serait à temps partiel, quelle proportion serait à temps plein.

3815

PAR M. BENOÎT GAGNON:

En fait, sur le chantier, le personnel de gérance d'Hydro-Québec et le personnel de gérance des entrepreneurs principaux, ça correspond environ vingt (20 %) à vingt-cinq pour cent (25 %) du personnel des campements. Ça, ce sont des emplois qui sont permanents sur plusieurs années, parce que c'est un personnel de gérance qui est là pour toute la durée du projet.

3820

Donc c'est le reste, disons soixante (60 %) à soixante-dix pour cent (70 %), des autres corps de métiers.

3825

Bien en fait, des emplois permanents aussi qui sont là pour toute la durée, c'est tous les emplois de conciergerie, cuisine, entretien des campements. Donc les gens sont là de manière permanente pendant plusieurs années.

3830

Donc c'est surtout les autres corps de métiers plus saisonniers, comme foresterie et, comme je le disais tantôt, construction d'équipement particulier, comme quand c'est le temps d'installer les turbines par exemple, on le fait sur une période de quelques mois, et puis les employés sont ensuite démobilisés.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3840

Ça vous va?

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Oui. Mais le lien avec trente-trois mille (33 000) années-personnes, est-ce que c'est les emplois indirects inclus? Parce que neuf cent soixante-quinze (975) fois douze (12), ça fait à peu près douze mille (12 000) emplois.

3845

C'est les emplois indirects qui font monter les chiffres que le promoteur présente régulièrement?

3850

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

3855 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui, le trente-trois mille (33 000) années-personnes inclut les emplois directs et indirects.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

Et induits?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3865

Non, on calcule pas les induits.

PAR LE PRÉSIDENT:

3870

Donc directs et indirects.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui.

3875

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3880

Excusez-moi, je voudrais juste revenir en arrière. Tout à l'heure, sur les frayères, ça nous a sorti de la tête en cours de route, c'est qu'il y avait la question, pour les aménagements des frayères, votre expérience, est-ce qu'on a des données ou des sources, dans l'étude d'impact, qui nous indiquent c'est quoi les taux d'efficacité ou comment apprécier l'efficacité d'un aménagement de frayères.

3885

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Michel Bérubé. Et puis on a retrouvé la photo.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3890

Oui. Je vais revenir sur la question des frayères, où on veut les faire et tout, et ensuite sur la question de l'efficacité des frayères et la façon d'évaluer l'efficacité des frayères.

3895 Dans ce cas-ci, ce dont on parle, la rivière Romaine est particulière en ce sens qu'il y a trois (3) principaux sites de fraie, il y en a pas beaucoup, c'est une rivière où il y a peu de bons habitats de fraie.

3900 Donc il y a une frayère au kilomètre 34, juste en aval de la chute à Charlie, au kilomètre 46 et au kilomètre 49.

Donc c'est une situation particulière, parce que ça fait qu'on est capable quand même d'évaluer l'impact par exemple du débit sur les frayères, changements de débit, puisque c'est assez localisé, si vous voulez.

3905 Donc on a fait une modélisation très détaillée de chacun de ces sites-là; ce dont on parle, c'est une modélisation hydrodynamique, hydraulique, c'est-à-dire qu'avec les changements de débit, on est capable d'évaluer, si vous voulez, là où sont les bons habitats de fraie à différents débits, la même chose pour les habitats d'alimentation.

3910 La façon dont on s'y prend, c'est qu'on fait une modélisation, c'est-à-dire que ça, ici, on a le site de fraie principal, qui est du point kilométrique 34, et ce que vous voyez en rouge, ce sont les meilleurs habitats, et en jaune, un peu moins bons, et en bleu, un peu moins bons encore. Ceci dit, ce sont tous de bons habitats. Il y a des cotes, si vous voulez, de zéro (0) à un (1), là ici, on a mis les habitats de zéro point sept (0,7) et plus.

3915 Alors on voit ici les changements importants, entre deux cents (200 m³/s) et quatre cents mètres cubes (400 m³/s), par exemple, sur les habitats générés. Donc ça, ça nous donne une idée du débit qu'il faut donner à certaines périodes pour favoriser la fraie. Les petits points que vous voyez, c'est les nids de saumon qu'on a déjà inventoriés.

3920 Donc ce qu'il faut réaliser, c'est que quand on fait des aménagements de frayères, aujourd'hui, c'est très différent de la façon dont on faisait les aménagements de frayères il y a plusieurs années. Dans les premiers temps, les aménagements de frayères sur des rivières aménagées, on n'avait pas ces outils-là, par exemple, pour bien positionner les frayères.

3925 Parce que quand vous mettez, par exemple, un substrat de fraie à un endroit qui est différent du substrat actuel, effectivement, vous pouvez vous poser la question, est-ce que ça va s'ensabler avec le temps, est-ce que ça va s'éroder, etc.

3930 Donc dans le cas de la rivière Romaine, on a également des modèles qui nous permettent de prévoir les endroits où il y aura érosion et les endroits où il y aura déposition. Et également, avec des modèles comme ça, qui sont un couplage de modèles hydrauliques et de modèles d'habitats, on est capable d'identifier les bons endroits pour positionner des frayères.

3935 Alors en ce moment, ce qu'on regarde, la raison pour laquelle on parle d'aménager des frayères, c'est que si vous regardez la frayère du PK 34 varie, dans ce cas-ci on voit que le

3940 modèle favorise des débits autour de deux cents mètres cubes-seconde (200 m³/s); si vous regardez la frayère située un petit peu plus en amont, vous voyez que les débits plus forts favorisent un petit peu plus, effectivement, les bons habitats; et si vous allez encore un peu plus en amont, là on voit, ça c'est la frayère située plus près de la centrale, la future centrale, et là on voit que ça prend beaucoup de débit...

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3945 Excusez-moi. Est-ce que ce sont les frayères que vous allez aménager ou c'est les frayères actuelles?

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3950 Non. Ça, c'est les frayères actuelles, et ce que je vous explique, c'est la situation de la réaction...

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3955 Pardon, Michel. Monsieur Boisclair et la Commission voulaient voir une photo d'aménagement qu'on a réalisé, et de voir le succès de cet aménagement-là. Donc c'est cette photo-là, moi, que je recherchais.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

3960 Ce que je voulais présenter, c'est parce que je réfère à ce que monsieur le Président demandait, où on voulait et les problèmes d'accès. Et ensuite, je vais revenir sur la question. J'ai pas de photo de frayère aménagée dans cette présentation-là.

3965 Alors donc la raison pour laquelle on parle d'aménagement dans ce cas-là, c'est que les différentes frayères réagissent pas de la même façon au débit, d'accord, et donc ce qu'on veut faire, c'est aménager des frayères pour qu'au débit d'exploitation, il y ait un maximum, si vous voulez, d'aires favorables à la fraie.

3970 En ce moment, ce qu'on regarde, c'est particulièrement cette frayère-là, de l'aménager, et le MPO préférerait effectivement que l'on aménage la frayère actuelle, c'est-à-dire qu'on l'améliore pour qu'elle soit effectivement plus compatible avec les débits d'exploitation, plutôt que notre proposition actuelle qui est d'aménager de ce côté-ci, d'accord, parce qu'on a des problèmes d'accès de ce côté-ci de la rive, évidemment, puisque la route va être de l'autre côté.

3975 Donc là, on a des discussions en ce moment. L'argumentation est à savoir qu'est-ce qui est le mieux pour le saumon.

3980 Maintenant, il y a une école de pensée où on préfère effectivement améliorer la frayère
actuelle, ce que nous allons essayer de voir qu'est-ce qu'on peut faire, et on doit effectivement
continuer, nous sommes à évaluer les autres possibilités d'accès, tout ce qu'il y a comme
possibilités d'accès pour accéder à cette rive-là et améliorer cette frayère-là existante.

3985 Il y a également beaucoup, il y a des frayères qui ont été faites sur d'autres sites, et qui
fonctionnent bien aussi. Donc il y a des expériences qui ont été faites pour revenir au point sur
comment est-ce qu'on fait pour voir si les frayères aménagées fonctionnent.

3990 Tout d'abord, nous, on a aménagé plusieurs frayères, à Hydro-Québec, depuis plusieurs
années, il y a plusieurs rapports de suivi.

Je vas vous donner comme exemple, par exemple, la frayère à esturgeon à Rivière-des-
Prairies, à l'aval du barrage à Rivière-des-Prairies, c'est une frayère pour laquelle il y a eu
énormément d'études de suivi, et qui fonctionne très bien.

3995 On a aménagé une frayère à esturgeon également en aval du barrage à La Gabelle, et on
a fait des études présentées également dans des congrès scientifiques, où ça fonctionne très
bien.

4000 On a également plusieurs frayères à omble de fontaine qui ont été réalisées, et les suivis
ont été déposés au gouvernement. Les plus récents étant évidemment à Portneuf, Sault-aux-
Cochons, des projets de dérivation où on a fait des frayères qui fonctionnent très bien. Donc ça,
c'est très bien documenté.

4005 En ce qui concerne le saumon...

PAR LE PRÉSIDENT:

4010 Pour les suivis, à quel endroit, est-ce qu'il y a de la documentation, des références que
vous pouvez nous donner pour qu'on puisse consulter, pour avoir une idée concrète de l'efficacité
des suivis.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

4015 Oui, monsieur le Président, ça va vous être déposé. Il y a déjà une partie des rapports
qui ont été déposés aujourd'hui, une bonne partie, qui rendent compte de ces résultats-là.

On pourra rajouter des références sur les frayères à esturgeon dont je vous parlais tout à
l'heure.

4020 Par contre, pour ce qui est des frayères à saumon, effectivement, il faut se fier sur les expériences faites ailleurs, puisque dans ce cas-ci, on n'a pas de suivi, Hydro-Québec, pour ce qui est des nouvelles frayères à saumon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4025 Merci, Michel.

PAR LE PRÉSIDENT:

4030 Ça va, je vous remercie.

Monsieur Boisclair, est-ce que ça vous va?

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

4035 Bien, est-ce qu'on va voir une photo avec la machinerie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4040 Il va falloir attendre en début de soirée, j'imagine. Parce qu'on en a vu une dans le courant de la semaine, ça fait qu'on aura sûrement l'occasion d'en revoir une tout à l'heure. Je me souviens d'avoir vu une photo d'un aménagement de frayère, vous pourriez faire la recherche et en début de soirée, on pourrait la projeter.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4045 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050 Je vous remercie.

Alors il est seize heures quarante (16 h 40), nous allons faire la pause pour le souper, et nous nous retrouverons à dix-neuf heures trente (19 h 30).

4055

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 OCTOBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4060

4065

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4070

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.